



UNIVERSITE D'ABOMEY – CALAVI
(UAC)



FACULTE DES LETTRES, ARTS
ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE (E.D.P.)
« ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT »

Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)

Filière : Sociologie Anthropologie

Spécialité : Sociologie du Développement

MEMOIRE DE DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES (DEA)

Sujet

**PROBLEMATIQUE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE
A L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE COTONOU**

Réalisé et soutenu par :

ADJARRO Ibrahima

Sous la direction de :

Dr. Albert TINGBE AZALOU

Maître de conférences des Universités (CAMES)

Membres du jury :

Président : Dr. Euloge OGOUWALE, Maître de conférences des Universités

Rapporteur : Dr. Albert TINGBE AZALOU, Maître de conférences des Universités

Examineur : Dr. Charles BABADJIDE, Maître Assistant

Mention : Très Bien

Date de soutenance : 25 mars 2015

SOMMAIRE

DEDICACE -----	3
REMERCIEMENTS-----	4
INTRODUCTION GENERALE.....	8
PREMIERE PARTIE	133
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUES	14
1-1- Problématique.....	14
1-2- Clarification conceptuelle.....	18
1-3- Etat de la question	31
1-4-Cadre d'analyse	39
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....	41
2-1- Champ d'investigation de la recherche	41
2-2- Cadre pratique de la recherche	45
CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS D'ENQUETE.....	54
3-1-Etat des lieux en matière des politiques et stratégies sur l'hygiène et l'assainissement au Bénin	544
3-2-Etat des lieux sur l'organisation mise en place par la mairie pour l'assainissement de la ville de Cotonou	58
3-3- Organisation de l'assainissement au niveau des marchés de Cotonou	73
3-4-Données empiriques	75
CHAPITRE IV : ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETE ET VERIFICATION DES HYPOTHESES.....	87
4-1 : Analyse des résultats	87
4-2 : Vérification des hypothèses.....	104
V- CONCLUSION GENERALE	109
Références bibliographiques	112
ANNEXES -----	117
TABLE DE MATIERES-----	129

DEDICACE

A OUOROU SIDI Christine Marie, ma chère et tendre épouse, sans oublier nos chers enfants : Merveille, Samuel et Eben-Ezer.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nos remerciements vont à l'endroit des personnalités que voici :

- Dr. Albert TINGBE AZALOU, Maître de conférences des Universités (CAMES) qui, malgré ses nombreuses occupations, a accepté de diriger ce travail. Qu'il trouve ici le symbole de notre profonde gratitude.
- tous les professeurs et particulièrement ceux de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de l'UAC qui ont activement contribué à notre formation en vue de l'obtention du DEA en sociologie du développement.
- Médecins, Infirmiers, Sages-femmes, Aides Soignants, aux Agents administratifs de l'hôpital Bethesda et à tout le personnel de l'ONG qui m'ont toujours soutenu.
- Dr. Marcel S.C.HOUNMENO, Directeur de l'hôpital Bethesda, qu'il reçoive ici toute notre reconnaissance pour son soutien.
- toutes les personnes-ressources qui ont facilité la réalisation de l'enquête sur le terrain.

LISTE DES SIGLES ETACRONYMES

CNHU	Centre National Hospitalier et Universitaire
COGEDA	Coordination des Organisations non Gouvernementales de Gestion des Déchets solides ménagers et de l'Assainissement
DBM	Déchets Biomédicaux
DCAM	Développement Communautaire et Assainissement du Milieu
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DSM	Déchets Solides Ménagers
DST	Direction des Services Techniques
DSUEU	Département des Services d'Urbanisme et Environnement Urbain
DVRD	Département des Voies et Réseaux Divers
ERE	Education Relative à l'Environnement
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
GIE	Groupement à Intérêt Economique
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MEHU	Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MISPC	Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes

MS	Ministère de la Santé
PDC	Plan de Développement Communal
PHAC	Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal
PNHAB	Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement du Bénin
PUGEMU	Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain
SAVU	Service de l'Assainissement et des Voies Urbaines
SCUT	Service de la Circulation Urbaine et du Transport
SEEEP	Service de l'Eau, de l'Electricité et d'Eclairage Publique
SNG	Structures Non Gouvernementales
SOGEMA	Société de Gestion des Marchés Autonomes
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SPREV	Service de la Prévention des Risques des Espaces Verts et du cadre de vie.
SPU	Service de la Propreté Urbaine
SUAC	Service d'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction
UPGE	Unité de Planification et de Gestion de l'Environnement
USVB	Union des Sociétés de Vidange du Bénin

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	Taille et répartition de l'échantillon	40
Tableau II	Evolution de l'enquête sur le terrain	42
Tableau III	Rôle et responsabilité des Chefs de quartiers	54
Tableau IV	Récapitulatif des réalisations	61
Tableau V	Ouvrages d'assainissement et de drainage des eaux de pluies	70
Tableau VI	Synthèse des données de Kouame et de Akpoue	72
Tableau VII	Participation citoyen de Kouame et de Akpoue	74
Tableau VIII	Conséquences environnementales d'un défaut d'assainissement	85

LISTE DES FIGURES

Graphique 1	Evolution de la gestion des DSM dans la ville de Cotonou	66
Graphique 2	Evolution de la gestion des excréta dans la ville de Cotonou	68
Graphique 3	Gestion des eaux usées domestiques	69
Graphique 4	Gestion des boues de vidange des douches	69
Graphique 5	Répartition en pourcentage des femmes interrogées selon le système d'évacuation des eaux usées	82

LISTE DES PHOTOS

Photo 1	Aspect physique du terre-plein central longeant la double-voie du carrefour « Commissariat central » à la grande mosquée de Zongo.	78
Photo 2	Aspect physique a rue pavée de Gbèdagba	78
photo 3& 4	Aspect physique du caniveau à ciel ouvert longeant le marché Dantokpa	86
photo 5	aspect physique de certains caniveaux à ciel ouvert et le caniveau de Jéricho.	86

RESUME

Depuis l'avènement de la démocratie en février 1990 au Bénin, plusieurs réformes ont été entreprises dont l'une des plus importantes est la décentralisation qui a conduit à la participation citoyenne. Dans le cadre de l'assainissement de la ville de Cotonou, plusieurs travaux ont été réalisés. L'observation directe des comportements de la population de Cotonou sur les ouvrages d'assainissement, laisse à l'esprit la question suivante : quelle est la part des citoyens dans l'assainissement de la ville de Cotonou ? Pour répondre à cette question la démarche méthodologique a consisté à faire une observation directe et des enquêtes de terrain. Un échantillon a été choisi pour la collecte empirique des données. Les résultats révèlent que, la participation citoyenne n'existe pas encore dans le secteur de l'assainissement à Cotonou. La mairie dispose des politiques et des stratégies pour la mise en œuvre de l'assainissement de la ville mais, n'est pas encore bien organisée en système cohérent avec les autres acteurs de ce secteur.

Mots clés : Participation citoyenne – Assainissement –Gouvernance locale-Développement local - ville de Cotonou

ABSTRACT

Since the setting up of the democracy in February 1990 in Benin, several reforms were undertaken. One of the most important is the decentralization which led to the participation of the citizens in the area of sanitation in the city of Cotonou; a lot of work has been done. The direct observation of the behavior of the population in Cotonou on the equipment of sanitation left to mind the following question: "what is the part of citizens in the area of the sanitation in the city of Cotonou? To answer this question the methodological approach consisted in making a direct observation and inquiries on the ground. A sample was chosen for empirical collection of the data. The result reveals that the participation of the citizen does not still exist in the sector. Also, the town hall of Cotonou is well equipped to carry out sanitation of the city but, not yet well organized in system with other actors.

Keywords: Citizen Participation -Sanitation-local governance -Local Development-city of Cotonou

INTRODUCTION GENERALE

La plupart des pays africains ont obtenu leur indépendance dans les années 60, sauf la Tunisie et le Maroc qui accèdent un peu plutôt en 1956, suivis du Ghana en 1957 et de la Guinée Bissau en 1958. Cette accession à l'indépendance a été essentiellement conduite par des nationalistes qui ont hérité du pouvoir d'Etat des autorités coloniales. Le soutien des populations africaines fut décisif dans le succès de l'accession à l'indépendance de leurs pays respectifs (M'Bokolo, 2012).

A propos des indépendances, cet auteur a affirmé : *« il y a, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, un activisme pour l'indépendance en Afrique. Quand De Gaulle parcourt l'Afrique en 1958 pour préparer son référendum sur la Communauté, partout les populations demandent l'indépendance »*. Selon l'auteur, à l'exception de Sékou Touré en Guinée, certains leaders africains étaient plus prudents et le président français De Gaulle était aussi réticent. L'espoir d'une amélioration des conditions de vie des populations était au centre de cette demande. Mais, l'instabilité qui s'est imposée au lendemain de l'accession à la souveraineté nationale n'a pas permis de combler les attentes. Cette instabilité politique s'est manifestée de différentes manières dans les pays africains aspirant aux indépendances comme le Bénin.

Le Bénin, une ancienne colonie française, a connu une histoire politique mouvementée avec une série de coups d'Etat militaires qui a accentué son instabilité de 1960 à 1972. Le régime militaire qui a pris le pouvoir, par un coup d'Etat dirigé par des jeunes officiers, a mis un terme à un cycle d'instabilité et a officiellement proclamé en 1974 le marxisme-léninisme comme idéologie et le socialisme comme voie de développement. Ainsi, Godin (1986) confirme cette instabilité et le passage au Marxisme-léninisme lorsqu'elle déclare : *« l'instabilité politique qui caractérise ce pays entre 1960-1972 et l'éruption du marxisme-léninisme posent de manière brutale la question de l'Etat en Afrique »*.

Cette orientation se concrétise par la monopolisation des secteurs économiques par l'Etat et la construction d'une hégémonie politique à travers le Parti unique de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB).

Dès le début des années 80, ce système politique a commencé par montrer ses limites. La banqueroute économique devint totale à partir de 1988. Après plusieurs mois de fortes mobilisations multisectorielles, notamment celles des enseignants et des fonctionnaires qui voyaient leurs arriérés de salaires s'accumuler, le régime en place fut contraint de s'engager dans un processus de libéralisation en 1989: l'annonce de l'abandon du marxisme-léninisme et la convocation d'une Conférence nationale le 7 décembre 1989. Celle-ci s'est tenue à Cotonou, du 19 au 28 février 1990.

Au terme de cette conférence, des organes de transition sont mis en place pour une période d'un an, avec pour mission, l'élaboration d'une Constitution et l'organisation d'élections générales. Le Bénin fut le premier Etat en Afrique francophone à avoir amorcé un changement pacifique du pouvoir politique au début des années 90, ouvrant ainsi la voie aux processus de démocratisation en Afrique francophone.

Depuis ces périodes d'instabilité ou de changement de régime politique, l'administration territoriale a connu également des changements profonds visant ainsi une meilleure gouvernance territoriale et l'amélioration des conditions de vie socioéconomique de la population et plus précisément pour promouvoir le développement durable au Bénin.

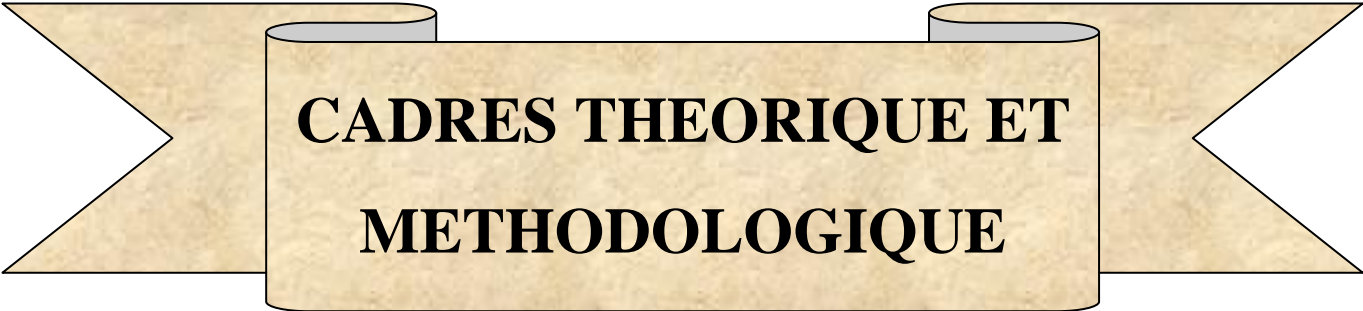
A Cotonou, l'une des difficultés majeures des habitants depuis ces années de changement de régime politique se trouve être la maîtrise de l'assainissement du milieu et des inondations. Aucun régime politique n'a pu maîtriser le secteur de l'assainissement à Cotonou. Egalement, la forte croissance démographique due à une urbanisation non contrôlée et non maîtrisée serait l'une des causes de la non maîtrise du secteur de l'assainissement. Toutes les solutions envisagées pour

l'assainissement de la ville, à travers les campagnes de salubrité populaire au temps de la révolution, la mise en place des caniveaux pour évacuer l'eau vers la lagune, restent infructueuses. Il est très fréquent de constater que les caniveaux et les voies publiques sont transformés en dépotoirs de déchets de toutes sortes obligeant ainsi la mairie à procéder aux curages réguliers des caniveaux, au dégagement des déchets au niveau des terre-pleins centraux. Aussi assiste-t-on aux actes de vandalisme sur les ouvrages d'assainissement.

La présente recherche est organisée autour de deux grandes parties:

- la première traite des considérations théoriques et méthodologiques. Cette partie est subdivisée en deux chapitres;
- la deuxième partie comporte la présentation et l'analyse des résultats de l'enquête. Elle est séquencée en deux chapitres dont le dernier se termine par une conclusion générale, la présentation des références bibliographiques et les annexes.

PREMIERE PARTIE



**CADRES THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE**

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUES

Ce chapitre aborde la problématique, la clarification conceptuelle, l'état de la question et le cadre d'analyse.

1-1- PROBLEMATIQUE

Les différents gouvernements et régimes politiques qui se sont succédés au sommet de l'Etat, n'ont pas accordé une attention particulière à la décentralisation démocratique. Le système étatique était centralisé et il était difficile d'entreprendre au niveau local une initiative, sans qu'elle ne soit autorisée et contrôlée au niveau de l'Etat-central. Mais, cette forme de gouvernance n'a pas permis d'amorcer le développement du pays. La décentralisation intervenue le 10 octobre 1981 avait été organisée à deux niveaux : la province et le district, grâce à *«la loi organique N°81-009 du 10 octobre 1981 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des organes locaux du pouvoir d'Etat et leurs organes exécutifs»* (Adjankaki, 2002). Le préfet, chef de la province et le sous-préfet chef du district, étaient nommés par le pouvoir central. Or, dans un système politique totalitaire, ces responsables (préfets et chefs de districts) reçoivent des instructions et des ordres depuis le sommet de la hiérarchie gouvernementale, et les mettent en application sans conditions. Cette forme de décentralisation n'est pas démocratique si l'on se réfère à ce qu'on entend par démocratie selon Adjaho (2002) qui a fait cette déclaration: *«la démocratie, c'est la forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple. Cette souveraineté est exercée le plus souvent par l'intermédiaire de représentants désignés par lui»*. Cet auteur qualifie la décentralisation de *«fille aînée de la démocratie, l'expression concentrée de la démocratie»*. Toute forme de décentralisation qui n'est pas issue des élections démocratiques où le peuple lui-même choisit ses dirigeants, n'est pas une décentralisation démocratique. Ce sont des *«circonscriptions administratives déguisées en collectivités*

territoriales décentralisées», affirme cet auteur; celles-ci ne sont pas autonomes. Ces autorités nommées n'ont pas la liberté d'action, n'étant pas élus au suffrage universel, elles sont l'émanation du pouvoir central, elles sont nommées par le gouvernement qu'elles représentent (Adjaho, 2002). A cet effet, cet auteur précise que « *les moindres décisions les concernant sont prises à l'échelon central et aucune autonomie réelle ne leur a été jamais conférée* ».

C'est donc, pour rompre avec ce mode de gouvernance non démocratique que le peuple, représenté par ses forces vives de la nation, à la faveur de la conférence nationale de 90, s'est engagé dans une nouvelle voie de développement, avec à la clé la démocratisation de la gouvernance et la jouissance des libertés publiques. Désormais, toute personne qui aspire aux fonctions politiques, est élue au suffrage universel à quelque niveau du système politique qu'elle soit.

Selon les différentes lois de la décentralisation, les Communes jouissent d'une réelle autonomie. Les nouvelles autorités municipales élues ont hérité l'ensemble des prérogatives qu'assumaient déjà les sous-préfets d'alors. Les textes qui organisent la décentralisation au Bénin leur ont prévu un transfert progressif de pouvoirs, de compétences et de responsabilités (article 82 de la loi 97-29 du 15 janvier 1999 ci-dessus citée). C'est dans ce cadre que le volet assainissement leur a été déjà transféré avec la mise en place des structures déconcentrées qui font offices d'appui-conseil (article 93 de la même loi et PHAC Mai 2010).

La mairie de Cotonou, comme la plupart des Communes à statut particulier, a initié sur fonds propres, avec l'appui du gouvernement et des divers partenaires techniques et financiers, les projets d'assainissement pour améliorer le cadre de vie de ses administrés. Au nombre des projets, on peut citer par exemple, le pavage des voies, la réalisation des caniveaux, le désensablement, le curage des caniveaux, la mise en place d'un système de gestion des déchets, l'initiative « Cotonou en Campagne Contre les Inondations (3CI) », etc. Ce sont

des travaux réalisés à grand frais avec beaucoup d'énergies pour le bien-être des populations. Cependant, l'observation des actes que posent les habitants de Cotonou à différents endroits de la ville, sur les ouvrages d'assainissement, ne sont pas de nature à favoriser la maîtrise de l'assainissement. Au nombre de ces actes, on peut noter :

- le déversement des eaux usées domestiques et des déchets ménagers dans des caniveaux fermés ou à ciel ouvert, dans la lagune et sur les voies publiques ;
- le déversement des déchets de curage des fosses de douches domestiques ou puisards sur des voies publiques ;
- les destructions des arbres situés tout au long de certains boulevards;
- les stationnements abusifs des gros camions qui détruisent des espaces verts et des arbres plantés aux abords des voies publiques;
- les obstructions des traversées par des habitations précaires;
- le barrage des voies publiques par des matériaux précaires (des briques ou bois etc.), surtout pendant la saison pluvieuse, obligeant les passants à mettre les pieds dans l'eau ;
- le vandalisme sur les ouvrages réalisés (sectionnement des barres de fer servant de garde-fou au niveau des caniveaux), etc.

Ces attitudes ci-dessus évoquées laissent transparaître la question suivante : les Cotonnois refuseraient-ils le développement?

Vraisemblablement, on pourrait dire que les pratiques des habitants de Cotonou sur les ouvrages d'assainissement constituent un frein au développement de la Commune.

Au-delà de cette réalité qui demeure une préoccupation et qui n'est pas récente, il convient de rechercher le niveau d'implication ou de participation des communautés à la base dans les stratégies de développement de la ville de Cotonou. La question de recherche (ou la question centrale) en lien avec le sujet

est : quelle est la responsabilité des acteurs sociaux à la base (élus locaux et population) dans la conception, la réalisation et la gestion des projets d'assainissement pour le développement de la ville de Cotonou? Les réponses à cette question peuvent apporter une compréhension sur les déterminants des comportements des populations.

Pour répondre à cette question de recherche les hypothèses suivantes ont été formulées.

HYPOTHESES DE LA RECHERCHE

Les trois hypothèses retenues sont les suivantes :

- la municipalité de Cotonou dispose des politiques, des stratégies et d'organisation pour la mise en œuvre de l'assainissement de la ville;
- des réalisations en matière d'assainissement sont dues à la contribution des Partenaires Techniques et financiers, de l'Etat et de la mairie;
- le faible degré de participation des acteurs sociaux s'explique par leur sous implication dans la prise de décision.

Les objectifs suivants ont été fixés pour la vérification des hypothèses.

1-1-2-OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Objectif général

Cette recherche vise à analyser les niveaux de participation citoyenne à l'assainissement de la ville de Cotonou et le rôle des différents acteurs à la base.

Objectifs spécifiques

Concrètement il s'est agi de réaliser des objectifs spécifiques suivants :

- décrire les politiques et les stratégies mises en œuvre pour l'assainissement de la ville de Cotonou;

- examiner les diverses réalisations en matière d'assainissement de la ville ;
- identifier les niveaux de responsabilité des différents acteurs sociaux en présence dans le domaine de l'assainissement

1-2- CLARIFICATION CONCEPTUELLE

La sociologie est une science sociale qui aborde plusieurs domaines de la vie sociale et sociétale. Entant que telle, la sociologie comporte plusieurs branches. Mais, la présente recherche s'inscrit dans le cadre de la sociologie du développement. Elle aborde plus spécifiquement la dimension environnementale du développement, la participation citoyenne à l'assainissement de la ville de Cotonou à l'ère de la décentralisation. Dans cette partie de la recherche, il s'agit de clarifier quelques concepts clés liés au développement (développement local, développement durable), aux politiques et stratégies du développement, à la décentralisation, à la participation citoyenne, à l'assainissement et à la gouvernance locale. Cela permettra de comprendre ou de cerner le domaine de la recherche abordé. Comme le stipule Quivy et Campenhoudt, (1995). La conceptualisation « *constitue une construction abstraite qui vise à rendre compte du réel. A cet effet, elle ne contient pas tous les aspects de la réalité concernée, mais seulement ce qui en exprime l'essentiel du point de vue du chercheur. Il s'agit d'une construction sélection* »

1-2-1- CONCEPT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La question du développement a retenu l'attention de plusieurs chercheurs dans le monde. Surtout depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le concept du développement a subi plusieurs changements dans sa définition et dans son application, surtout dans les pays en développement. C'est un concept multiforme et multidimensionnel. Dans ce sens, Misra (1963) reconnaissant la complexité à cerner le développement, reprend l'expression de Birouquiqui a déclaré : « *se demander ce qu'est le développement est une question irritante,*

que l'on consente ou que l'on refuse d'y répondre. La réalité encore indéfinie du développement, visée confusément par ce concept est à la fois un postulat non contesté et un problème central. Il existe une difficulté d'aborder de front le développement car son champ est indéfinissable en extension socioculturelle et en qualité de vie humaine».

Sanchez (1963), voulant établir les liens entre le développement et la culture résume l'évolution du concept de développement en trois phases :

1- une conception linéaire de l'histoire qui présuppose que toutes les sociétés doivent passer par les mêmes étapes du développement pour parvenir au stade où l'appareil économique est en mesure d'assurer le même niveau de revenus que celui des populations des pays considérés comme «développés ».Ceci évoque les théories de Rostov sur le développement ;

2- un raisonnement technocentriste selon lequel le principal objectif de toute société serait d'acquérir les valeurs qui caractérisent les sociétés dites développées et qui sont: esprit d'initiative, de profit, de compétition, de sécurité matérielle et surtout d'acharnement pour parvenir à posséder certains biens et services typiques des sociétés hautement industrialisées;

3- un point de vue essentiellement économique, à savoir l'idée qu'une utilisation appropriée des instruments de la politique économique est suffisante pour permettre à un pays d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus. Mais, il ajoute que l'idéologie dominante du développement à cette époque « *relève d'une ignorance générale de la culture* ».

Les théories sur le développement se construisent et se déconstruisent selon les époques, les cultures et les politiques adoptées par différents Etats. Après les mises en cause du concept dans ses définitions et dans ses applications, plusieurs chercheurs continuent de définir le concept de développement, mais la plus récente des conceptions est celle de Brundtland.

▪ **Travaux de la commission de Brundtland**

Une nouvelle notion, celle du développement soutenable, naît avec le rapport de Brundtland en 1987. Elle prend en compte à la fois le **social, l'économique et l'environnemental (ou l'écologique)** et établit un lien très étroit avec le développement.

Ces approches ouvrent davantage la voie de la responsabilité citoyenne, la consultation du public, la participation des ONG, partis politiques, syndicats, du lobbying des scientifiques et de l'industrie aux processus de prise de décision liée à l'environnement. Elles mettent un accent particulier sur la nécessité du renforcement du cadre législatif et institutionnel pour la mise en œuvre des actions dans le domaine. Le développement durable est un concept fondé sur une prise de conscience progressive de la dimension éco-systémique des questions de l'environnement.

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement, le développement est celui qui « *répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Cette définition fait ressortir deux concepts importants: le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis auxquels il convient d'accorder la plus grande priorité, et le concept de « futur » qui fait ressortir l'impact des techniques et de l'organisation sociale sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Autrement dit, il s'agit, en s'appuyant sur des valeurs (responsabilité, participation et partage, débat, partenariat, innovation, pérennité, réversibilité, précaution et prévention ; solidarité sociale, géographique et trans-générationnelle) d'affirmer une approche double et conjointe ci-dessous:

- dans l'espace : chaque habitant de cette terre a le même droit humain aux ressources de la terre ;

- dans le temps : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.

La figure 1 illustre les travaux de la commission de Brundtland.

Le figure 1 montre que, pour que le développement soit viable, durable et équitable, il faut rechercher une harmonie entre l'économique, l'écologique et le social. Donc, il faut rechercher une harmonie ou un lien étroit entre les objectifs sociaux, les objectifs économiques et les objectifs écologiques. L'homme étant au centre de toutes préoccupations (son présent et son futur), la réconciliation entre l'homme et la nature est primordiale pour un développement durable équitable et juste, pour la préservation de notre « avenir commun » ou « *Our Common futur* ». La figure1 symbolise les trois piliers du développement durable de la commission Brundtland.

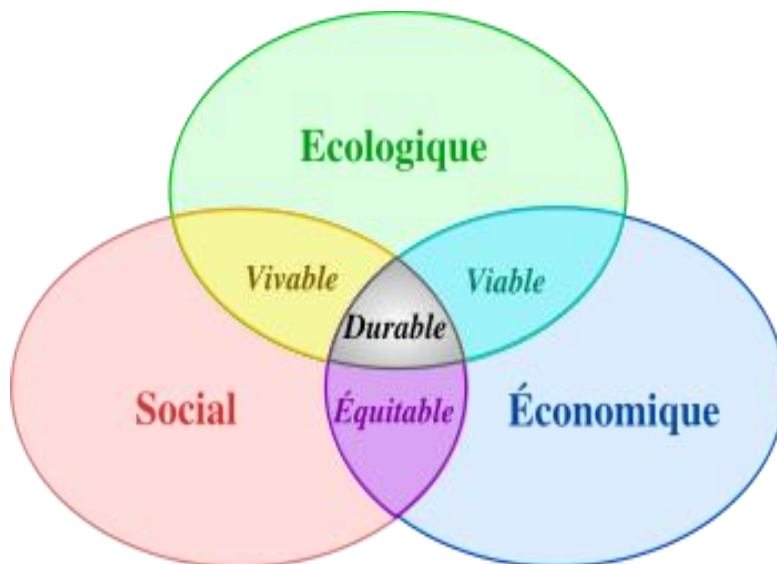


Figure I : Schéma du développement durable à la confluence de trois préoccupations, dites « *les trois piliers du développement durable* ». Brundtland 1987 (Source: www.developpement-durable.gouv.fr)

Selon Brundtland, les trois dimensions (écologique, sociale, économique) sont interdépendantes pour que le développement soit durable. Le rapport précise que :

- la dimension écologique ou environnementale veut dire qu'il faut préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques, en réduisant les risques et en prévenant les impacts environnementaux;
- la dimension sociale, c'est satisfaire les besoins humains et répondre à un objectif d'équité sociale, en favorisant la participation de tous les groupes sociaux sur les questions de santé, logement, consommation, éducation, emploi, culture;
- la dimension économique, c'est développer la croissance et l'efficacité économique, à travers des modes de production et de consommation durables.

Le développement durable par conséquent doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition (Brundtland 1987)

▪ **Thèses de Hugon(2009) sur le développement**

Hugon (2009), allant dans le même sens que le rapport Brundtland, stipule que : *« le développement est un phénomène à la fois quantitatif, qualitatif et multidimensionnel qui prend en compte l'intergénérationnel et dépassant la simple croissance économique »*. En prenant en compte le caractère durable, endogène et humain du développement, il ajoute : *« le développement est un processus endogène et cumulatif de long terme, caractérisé par des progrès de productivité et un partage équitable de ceux-ci, permettant, avec des coûts humains et environnementaux acceptables, à un nombre croissant de personnes*

de passer d'une situation de précarité, de vulnérabilité et d'insécurité à la situation de plus grande maîtrise de l'incertitude, des instabilités, de satisfaction des besoins fondamentaux et d'amélioration des conditions de vie matérielles ou non» . Abordant la dimension politique du développement à la même page, l'auteur martèle que : « ce processus suppose l'acquisition du droit, la mise en œuvre d'organisations et d'institutions et de mode de régulation permettant de piloter les systèmes complexes. Il est sensé, c'est-à-dire qu'il a une direction et qu'il est porteur de sens. Il est inséré dans des matrices socioculturelles et politiques ». Tout en portant des critiques sur l'évolution linéaire et euro-centrique développée par Rostow et des économistes de premières heures du développement, il affirme : « le développement ne désigne pas le processus particulier de l'occident, mais une diversité de trajectoires sans pouvoir être assimilé à l'ensemble des évolutions historiques des sociétés. Il prend en compte à la fois les dynamiques endogènes propres aux sociétés et leur mode d'insertion dans l'économie internationale. Il est au carrefour des savoirs académiques et d'experts, et de projets de militants ou de décideurs politiques [...] Le développement est aussi au cœur des rapports entre les pouvoirs et les coalitions d'acteurs qui détiennent le pouvoir ou aspirent à le détenir».

Une telle conception du développement qui prend en compte la durabilité dans le temps, le caractère endogène des sociétés, les besoins fondamentaux de l'homme et la préservation de l'environnement pour la génération future ne peut se réaliser que dans un contexte de bonne gouvernance.

▪ **Développement humain et gouvernance**

Dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2002, il est écrit que : « *Pour progresser, le développement humain a besoin d'une gouvernance démocratique dans le fond et dans la forme, par le peuple et pour le peuple* ». Donc, les concepts de développement humain, de la bonne gouvernance et de la gouvernance démocratique sont étroitement liés. De ce fait, on peut déduire que

du point de vue du développement humain, le groupe de mots « bonne gouvernance » veut dire gouvernance démocratique.

Ici, le développement humain et la gouvernance, avec leurs caractéristiques axées sur la participation citoyenne couplées avec des libertés individuelles et démocratiques, semblent compléter le rapport de Brundtland sur la préservation de l'environnement et sur la satisfaction des besoins intergénérationnels et futurs. En prenant en compte toutes ces dimensions, la bonne gouvernance est un facteur important pour un développement équitable et constituerait un pilier important pour le développement durable.

Cette approche de développement durable de la Commission mondiale sur l'Environnement de Brundtland et celle du développement humain et gouvernance conviennent mieux dans la présente recherche. La promotion du développement humain et du développement durable revient à dire, amener progressivement la population à s'approprier cette vision qui consiste à satisfaire ses besoins (vaincre la pauvreté) sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, dans un contexte participatif et des libertés individuelles et démocratiques. Kofi Annan (2002), dans le rapport mondial sur le développement, parle de la bonne gouvernance en ces termes: « *une bonne gouvernance constitue peut-être le facteur le plus important pour éradiquer la pauvreté et favoriser le développement* ».

Pour favoriser l'encrage de la participation citoyenne au développement humain durable et la gouvernance démocratique, certains pays africains comme le Bénin ont choisi la décentralisation comme mode de gestion du pouvoir à la base. Aussi pour l'atteinte des OMD, la communauté internationale est unanime sur l'importance de la décentralisation et la gouvernance locale.

1-2-2- CONCEPT DE DECENTRALISATION

La décentralisation dans un pays démocratique est aujourd'hui vue comme une porte de sortie pour le développement. Elle est une conditionnalité d'obtention de l'aide au développement en Afrique. La réforme de l'administration territoriale est une démarche vers la bonne gouvernance dont l'une des finalités est de faire de l'administration un outil « *au service du développement* ». Pour Bossuyt (2009), « *le développement participatif, la décentralisation et le pluralisme institutionnel font désormais partie du discours officiel de l'Union Européenne (UE)* ». Il ajoute : « *La Convention de Lomé IV bis s'inscrit dans cette philosophie du développement. Selon l'article 5 de la Convention de Lomé IV bis (signée à Maurice le 4 Novembre 1995), la coopération vise un développement centré sur l'homme, son acteur et bénéficiaire principal* »

Selon Kouame et Akpoue (2008) la décentralisation est « *un transfert d'attributions de l'Etat à des institutions territoriales ou non, juridiquement distinctes de lui et bénéficiant sous sa surveillance d'une autonomie de gestion. On distingue alors la décentralisation administrative (collectivités décentralisées) et la décentralisation technique (établissements publiques)* ». Ils ajoutent : « *[...] la décentralisation est une technique d'organisation administrative qui consiste pour un Etat à permettre à une collectivité humaine située sur une partie de son territoire, ou à un de ses services, de s'administrer eux-mêmes et les dotant d'une personnalité juridique propre* ». Ce qui précède, permet de dire que la décentralisation crée des gouvernements locaux sur une partie d'un territoire. Au Bénin, les gouvernements locaux créés à la suite de la décentralisation sont appelés **collectivités locales ou Communes**. Celles-ci bénéficieraient d'une autonomie de gestion, mais sous la surveillance de l'Etat central. La collectivité locale ou la Commune possède des limites spatiales précises, c'est un territoire qui se définit selon Miossec comme « *[...] une portion finie de l'espace terrestre, appropriée par ses habitants ; c'est-à-dire*

une aire de développement, d'aménagement et de gestion, de taille variable, un échelon et un cadre de vie, où la responsabilisation des acteurs locaux est susceptible de fournir, en articulant avec les autres protagonistes, une réponse aux besoins et aux aspirations de leurs citoyens» . Ce territoire décrit ci-dessus est administré ou gouverné par **des élus locaux** qui élisent à leur tour un gouvernement exécutif ayant à sa tête le Maire de la Commune. Celui-ci, pour le développement harmonieux de sa collectivité locale a besoin de la participation de ses administrés et les autres élus locaux et devrait exerce une gouvernance concertée locale.

1-2-3- CONCEPTS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET DE GOUVERNANCE LOCALE

Un Etat décentralisé procède donc au rapprochement de l'administration des administrés. Une collectivité locale responsabilisée a besoin des acteurs sociaux qui se sentent entièrement concernés et responsables du développement de leur localité. Selon Kouame et Akpoue (2008), *« le développement local est une dynamique locale fondée sur la mobilisation locale des ressources et du savoir-faire il met l'accent sur le développement des initiatives, le renforcement des solidarités intercommunautaires, la prise en compte des aspirations et des besoins de la population dans les domaines économique, social et culturel»*. Selon ces auteurs, l'objet de la décentralisation territoriale est de *« favoriser l'implication plus grande des populations dans la définition, la planification, la programmation et l'exécution des actions du développement local »*. Ce qui précède montre qu'un acteur social d'une collectivité décentralisée n'est pas isolé du processus du développement, il participe à la conception et à l'exécution des projets du développement de sa localité. Il n'est pas seulement informé, ni seulement consulté, il est entièrement acteur du développement de son territoire et se sent entièrement concerné. A ce titre, l'acteur social s'approprie les stratégies du développement et s'y investit pour

l'accomplissement des projets du développement. Il s'investit ainsi dans la **participation citoyenne**. La participation citoyenne de plusieurs acteurs sociaux locaux, coordonnés pour conduire le processus du développement, peut être appelée **une gouvernance locale**. Kouame et Akpouela définissent comme « *un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains* ». Selon eux, « *elle consiste à associer à la gestion des affaires publiques des acteurs de toutes natures, membres de la société civile, professionnels, citoyens, syndicalistes au travers de processus de participation et de négociation qui doivent permettre de déboucher sur des objectifs communs* ».

Dans une Commune urbaine telle que celle de Cotonou, la participation citoyenne doit être sectorielle du fait de l'impossibilité de faire participer toute la population à la prise d'une décision, mais sans exclure les citoyens désireux de participer. Néanmoins tout citoyen résidant dans une collectivité a le droit à l'information en temps réel et par tous les moyens de communication disponibles. Surtout les informations relatives à la préservation de l'environnement afin de se maintenir en bonne santé pour s'investir dans les projets du développement. La connaissance du concept de l'assainissement du milieu pour vivre de manière saine est très primordiale pour le citoyen.

1-2-4- CONCEPT D'ASSAINISSEMENT

Selon le document du Programme National de l'Hygiène et d'Assainissement du Bénin (PNHAB, 2003), l'assainissement couvre les grands domaines suivants :

- ✓ la lutte anti-vectorielle, la gestion des déchets solides ménagers, la gestion des déchets biomédicaux, l'évacuation et le traitement des excréta, des eaux usées et les boues de vidange, le drainage des eaux pluviales, les déchets industriels ;

- ✓ le domaine de l'Education et la formation à l'hygiène. C'est à cela que le PNHAB se résume.

Très souvent on a tendance à confondre le domaine de l'assainissement au domaine de l'hygiène, mais le document de PNHAB fait une distinction entre les deux (02) concepts. Le domaine de l'hygiène s'intéresse à l'hygiène du milieu, l'hygiène alimentaire et l'hygiène individuelle (corporelle et vestimentaire). L'assainissement et l'hygiène font partie d'un grand ensemble appelé « environnement » que le document-cadre sur l'environnement définit comme étant : « *l'ensemble des éléments naturels et artificiels, ainsi que les facteurs économiques, sociaux et culturels qui influent sur les êtres vivants et que ceux-ci peuvent modifier* ». Selon le même document, la stratégie du développement durable intègre la dimension environnementale à celle du développement économique. Elle assure de ce fait la satisfaction des besoins des générations actuelles sans compromettre celle des générations futures. Les politiques et les stratégies élaborées dans le domaine de l'assainissement ont pour finalité d'« *assurer un environnement durable* » qui est le 7^{ème} Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD). On assure un environnement durable dans un territoire bien défini. Cotonou, la ville où se déroule la présente recherche a une histoire qu'il est important de connaître pour comprendre les enjeux de l'assainissement.

1-2-5- CONCEPTS DE COTONOU, DE VILLE, DE COMMUNE ET DE DEPARTEMENT

Selon Akomagni (2006), Cotonou a été créée en 1830 sur l'initiative de Ghézo, illustre roi d'Abomey. Selon l'une des légendes, « Kutonu » signifierait « lagune de la mort » en raison de son statut de carrefour du trafic des esclaves.

A la fin du XIV^{ème} siècle, la ville de Cotonou s'est développée à partir de quelques villages de pêcheurs situés à l'Est et à l'Ouest de la lagune. En 1868, le

territoire de la ville a été cédé à la France par le roi d'Abomey, ce qui eut pour effet d'accélérer le processus de son développement.

A partir du noyau originel des communautés Toffins, la ville de Cotonou s'est progressivement enrichie de tous les groupes sociolinguistiques du Bénin. Certains quartiers en portent encore la marque.

Ainsi, Guencomey signifierait « sur la terre des populations Guen », venues de Grand-Popo et d'Agoué pour participer à la construction du Wharf de Cotonou. De même, Xwlacodji désignerait la zone des Xwla.

Aujourd'hui, la ville de Cotonou est devenue la capitale économique du pays. Avant la décentralisation, cette ville était le chef lieu du département de l'Atlantique. Mais, en 2002 à l'avènement de la décentralisation, Cotonou devient à elle seule le département du Littoral avec une seule Commune à statut particulier. (cf. l'article 2 de la loi portant organisation des Communes à statut particulier, 2 et la loi portant organisation administrative et territoriale de la République du Bénin en son article 6). Ainsi donc, la ville de Cotonou est l'équivalence de la Commune de Cotonou ou celle département du Littoral.

Ces concepts ainsi définis permettent de comprendre le cadre de travail dans lequel la recherche a évolué. Les critères de participation citoyenne ci-dessus cités serviront de base pour apprécier la participation des citoyens de la ville de Cotonou à la gestion des projets d'assainissement pour le développement de la cité.

Mais avant de poursuivre cette réflexion, il est primordial de faire le point sur l'existant, des recherches menées autour du sujet portant sur la participation citoyenne des acteurs sociaux, autour des concepts d'assainissement, du développement et de la gouvernance locale. Ce point de recherche est intitulé l'état de la question.

1-3- ETAT DE LA QUESTION

La recherche documentaire a permis d'explorer quelques axes de réflexion autour du sujet choisi pour ce travail. Faire le point de l'existant est primordial pour toute recherche scientifique sérieuse. C'est même une exigence épistémologique de prendre connaissance des écrits des auteurs précédents afin de situer son travail dans l'espace et dans le temps. Aussi, dans l'ouvrage intitulé le métier de sociologue est-il écrit: « *du fait que la signification du fait scientifique renvoie à la théorie et même à toute histoire de la théorie, les expérimentations présentées isolément, sans référence à la théorie qui les a rendues possibles, ou aux théories qu'elles démentent, sont de purs non-sens épistémologiques* ». Cette citation de Bourdieu (1983), montre que toute recherche scientifique doit se baser sur une théorie préexistante, qui a fait ses preuves que celle-ci veut confirmer ou déconstruire. Cet exercice a conduit à définir le cadre analytique de la recherche.

Le développement à la base, la gouvernance démocratique locale sont exercés par les acteurs qui animent la vie politique, économique et socioculturelle d'une nation. Ceux-ci sont appelés ici les acteurs sociaux. Dans le contexte actuel de la décentralisation, l'assainissement relève des Communes. La participation citoyenne à la gestion de la cité est vivement souhaitée pour la réussite de tout projet de développement. Les chercheurs qui ont abordé l'importance de la participation citoyenne ont mis un accent particulier sur la place capitale qu'occupe « **l'acteur** » dans un système (entreprises, organisation, système politique, etc.). Il s'agit de Crozier à travers son ouvrage l'acteur et le système et Touraine par le biais de son ouvrage le retour de l'acteur. Les réflexions sur l'état de la question mettront un accent particulier sur les rapports entre l'acteur social, le système politique (démocratie et gouvernance locale), les projets de développement en général et les projets locaux d'assainissement en particulier.

Dans l'interview accordée à Crozier, à propos de son ouvrage l'acteur et le système, paru dans le « journal de Genève et gazelle de Lausanne » en 1994, celui-ci faisait la déclaration suivante : *« l'acteur est l'élément clé de notre analyse. A cet égard, je précise que je souscris à l'idée qu'on ne peut connaître la réalité qu'à partir des gens qui la vivent, qui peuvent en parler et dont on peut comprendre le comportement. Il n'y a donc pour moi que des individus qui peuvent être acteurs. Ils sont certes influencés par leur appartenance à des groupes, mais des groupes ne sont pas des acteurs »*. Dans ce texte, l'auteur pose un problème non seulement méthodologique mais également analytique. La méthodologie est définie ici comme une démarche pour aboutir à un résultat, et l'analyse comme un effort de réflexion et d'apport personnel du chercheur. Pour comprendre donc un système, il faut aller vers les acteurs du système. C'est cette démarche méthodologique qui a permis à Crozier de comprendre et de démontrer que le phénomène bureaucratique de Weber comportait des dysfonctions et des « *cercles vicieux* » empêchant le fonctionnement correcte et productif de l'administration française. En effet, Weber avait développé le paradigme du « *phénomène bureaucratique* » qu'il définissait comme étant un meilleur système dont peut se doter une organisation. Ce type idéal d'organisation comporterait trois traits essentiels : l'impersonnalité des règles, le caractère d'expert et de spécialité des fonctionnaires, un système hiérarchique contraignant impliquant la subordination et le contrôle. Mais les critiques sur sa thèse portaient sur deux volets. Certains auteurs pensent comme lui que « *le développement des organisations bureaucratiques correspond à l'avènement de la rationalité dans le monde moderne et que la bureaucratie est intrinsèquement supérieure à toutes les autres formes possibles d'organisation ; de l'autre, beaucoup d'auteurs, les mêmes, considèrent les organisations comme des sortes de Léviathans à travers lesquels se prépare la mise en esclavage de la race humaine* ». Un auteur fonctionnaliste Merton (1949) avait démontré que le phénomène bureaucratique comportait des dysfonctionnements. Selon Saoud,

d'autres sociologues, dans leurs travaux de recherche ont confirmé le dysfonctionnement du système bureaucratique et sont des fondateurs de la théorie du « cercle vicieux bureaucratique » (Goudner, Blau, Bendix et Selznik). Crozier qualifie le phénomène bureaucratique d'un système « rigide » qui ne sait pas se « *corriger* » contenant des failles permettant à l'individu de profiter de sa position pour accroître son pouvoir et sa position, afin de tirer « meilleure partie » de tous les moyens possibles à sa disposition.

Le système politique du Bénin des années 1972-1990 pourrait être comparé au phénomène bureaucratique de Weber qui prône la « centralisation étatique » du système politique. Ce système qui a connu au Bénin une courte période d'hégémonie politique et économique de 1972 à 1980, a fini par s'écrouler. Plusieurs raisons pourraient expliquer l'échec de ce système politique. Mais, celles mentionnées par Crozier en serait une, eu égard aux caractéristiques du phénomène bureaucratique de la société française qu'il qualifie de société bloquée par un système de pouvoir autoritaire et centralisé. Celui-ci donne les caractéristiques de ce phénomène qui sont :

«centralisation extrême des décisions, distance entre les instances hiérarchiques, absence de processus de participation et consultation, passivité et résistance des échelons inférieurs, incapacité à s'adapter aux demandes sociales et gaspillage des énergies »

Pour illustrer la théorie précédente, il est utile de rappeler l'expérience malheureuse qu'ait connue le Bénin quand le système d'assainissement des villes, villages et quartiers pendant la période allant de la période 1972 à 1989 était sous la gouvernance de l'Etat-central. En effet, l'effondrement de l'Etat-central des années 80 a entraîné dans sa chute tout le système d'assainissement des villes et campagnes du Bénin. En effet, le défaut d'internalisation des acquis de l'époque (campagnes de salubrité), la défaillance de la voirie urbaine (par manque de financement et d'organisation) et l'inorganisation des acteurs

sociaux à la base, faisaient parties des mobiles de la déchéance du système d'assainissement. Par conséquent, la décentralisation démocratique et la gouvernance locale devraient donc être un atout pour la réussite des projets d'assainissement par la participation citoyenne et « l'apprentissage collectif » selon Crozier & Friedberg.

Touraine, en analysant les méthodes de recherche sur les acteurs sociaux en sciences sociales, évoque les comportements de ceux-ci dans une société ou une organisation. En essayant de clarifier les concepts de sociologie orientée vers le système et la sociologie orientée vers les acteurs, Touraine stipule que : « *lorsqu'un acteur social sent son estime menacé les normes et les institutions paraissent pour lui injustes et illégitimes. Il devient convaincu que les normes sociales ne sont pas instituées pour le bien commun, mais, elles sont plutôt l'expression d'un pouvoir qui menace dangereusement la liberté, la responsabilité et la dignité du peuple* ». Pour Crozier (cité par A. Touraine), il remarque que « *derrière les réglementations organisées d'une entreprise se cachent les stratégies, les conflits et les innovations* ».

Pour Touraine, « *la vie sociale ne peut plus, désormais, être comprise comme manifestation d'une essence ou d'exigences fonctionnelles, mais comme constante invention, à travers des conflits et des négociations, des règles de la vie collective* ». Ici, il met l'accent sur le rôle capital de l'acteur social dans l'évolution ou la transformation ou le changement social qui passe d'un être passif et statique à un être actif et dynamique avec ses ressources et capacités créatives ou inventives.

Au vu de ce qui précède, il apparaît que les intentions et les valeurs sur lesquelles sont basées les actions sociales ne peuvent être entièrement réduites aux normes et aux règlements. Touraine (1984) reconnaît cette réalité quand il écrit : « *si de telles normes étaient souveraines, il n'y aurait pas de déviances, d'invention, de réclamation ni de changement* ». Il n'est donc pas de doute que

les acteurs sociaux d'une organisation jouent un rôle important dans la mise en œuvre d'une approche ; ils peuvent orienter ou faire basculer une stratégie du côté de leurs intérêts. C'est pourquoi, l'implication ou la participation des acteurs sociaux ou des citoyens est axiale dans la décentralisation ou la gouvernance locale.

Donc, le but poursuivi par la décentralisation est le développement participatif qui signifie la libération des énergies pour la participation active des populations au niveau local dans le processus du développement. Mbarck (2001) voit la décentralisation comme un maillon clé du développement local, lorsqu'il pense qu' « *en permettant d'obtenir plus facilement l'adhésion des populations aux politiques locales, la décentralisation favorise la mobilisation fiscale du contribuable à renflouer les caisses de l'Etat* » Se référant à sa logique, on pourrait dire que l'acteur social se situe en amont et en aval de tout projet de développement réussi. En amont parce qu'il en est le moteur et en aval parce qu'il en est la finalité.

Se situant dans la même logique aussi et pour montrer l'importance des acteurs sociaux dans le développement humain, Ang San Suukyi, le prix Nobel de la paix, en 1991 déclarait que: « *le développement, c'est-à-dire la croissance, l'amélioration et la concrétisation des potentialités, dépend des ressources disponibles. Et aucune ressource n'est plus puissante qu'une population rendue maîtresse d'elle-même par la confiance dans sa valeur humaine* .

Cette population dont parle Ang San Suukyi, qui est maîtresse d'elle-même et confiante de sa valeur humaine est l'ensemble des citoyens organisés, ce sont des acteurs sociaux dont parlent Crozier et Touraine dans leurs travaux. Leur participation active et citoyenne autour des projets d'assainissement d'une collectivité locale permet d'assurer un environnement durable pour le développement, comme indiqué plus haut. Donc les acteurs sociaux dans cette recherche sont les habitants de la ville de Cotonou en général, et les élus locaux

en particulier. Ils sont des citoyens dont la participation ou l'implication active est nécessaire et indispensable pour la préservation d'un environnement durable, un maillon clé du développement.

Comme le disent Lazarev et Mouloud (2002), « *on ne peut considérer en effet que l'on ne peut améliorer la représentation de la population dans les structures électives des gouvernements locaux et encourager le développement de synergies entre les structures et les autres composantes d'une société locale qu'en considérant d'abord la base de son tissu social. On ne peut y parvenir qu'en faisant de ces composantes de bas..., des interlocuteurs responsables et conscients de leurs possibilités et de leurs devoirs* ». Ces auteurs montrent ici l'importance d'une population à la base, consciente de ses devoirs et de ses possibilités pour promouvoir un développement local soutenu et durable. Donc, dans tous les domaines du développement d'une société, la réussite dépend de la participation à la base, c'est-à-dire des acteurs sociaux, des citoyens. Il est vrai que la réussite d'un projet dépend d'autres facteurs importants, mais l'engagement soutenu, organisé des acteurs sociaux à la base garantit le succès d'un projet.

En 1991, Sanrigui évoquant le problème de l'assainissement de Cotonou et surtout concernant l'évacuation des déchets domestiques, écrivait: « *en définitive, le problème qui se pose pour l'évacuation des eaux usées est celui de la vidange régulière des fosses par le Service de la Voirie Urbaine (SVU). En raison du coût élevé de la vidange, tous les ménages ne disposent pas de moyens pour procéder à temps à l'évacuation des déchets. En effet, le coût de la vidange des fosses d'une maison située au bord d'une voie principale est de dix mille francs CFA (10.000) et celui de la même opération effectuée dans une maison en retrait est de douze mille francs CFA (12.000). Ce coût s'explique d'une part, par l'insuffisance des véhicules de vidange et, d'autre part notamment par les charges importantes que nécessite l'entretien des véhicules* ».

Ce qui précède porte à croire que le réel problème se trouve dans l'insuffisance ou dans la faiblesse des moyens financiers des ménages, dans l'insuffisance des véhicules et les coûts élevés de leur entretien. Mais, on pourrait se poser la question de savoir si la population est impliquée dans l'élaboration des politiques et projets d'assainissement de la ville?

Il est vrai que pendant la période révolutionnaire, la participation de la population à l'assainissement des lieux publics était obligatoire pour tout citoyen, mais cette participation n'était-elle pas trop mécanique et militante? En effet, les politiques et projets d'assainissement étaient élaborés par les militants du Comité central ; les militants à la base se chargeaient de les faire appliquer par la population : c'est le système « *top down* ». Dans le cadre de la décentralisation actuelle où la gouvernance s'exerce à la base (système *bottom up*), la réussite du développement durable ne dépendrait-elle pas de la participation citoyenne axée sur l'encrage de la population dans les politiques et projets du développement ?

Ainsi revient la question de la participation citoyenne, définie comme l'implication des individus ou des groupes dans le processus de décision, très souvent évoquée dans les discours relatifs à l'environnement, à la gestion, et à l'aménagement territorial (Debard. et Girault, 2009). Pour mesurer le niveau de la participation des citoyens à la gestion et au développement des affaires des municipalités ou des nations, plusieurs chercheurs se sont penchés sur le concept. Les travaux les plus remarquables sont ceux de quatre chercheurs. En effet, Arnstein (1969), Hart (1992), Donzelot et Epstein (2006) qui distinguent trois niveaux de participation des citoyens: « la non-participation, la coopération symbolique et le troisième niveau qui correspond au pouvoir effectif du citoyen ».

- **La non-participation** : selon ces auteurs, cette forme de participation vise à obtenir le soutien du public, au travers des techniques relevant de la publicité

et des relations publiques. C'est une approche informative qui cherche à faire la promotion de certaines décisions dictées par des experts, des élus et des administrations de manière à déclencher un processus d'adhésion ou à « *vendre* » des comportements favorables que tout un chacun doit adopter et qui viennent du « *haut* » (Arnstein 1969).

- **La coopération symbolique** : pour Arnstein, cette forme de participation est un simple rituel, sans conséquence puisqu'il n'y a aucun engagement réel quant à la prise en compte des attentes, suggestions et propositions exprimées par la personne consultée. Les conseils et les propositions sont laissés aux pouvoirs de juger de la faisabilité ou de la légitimité de ces conseils, suggestions et propositions. Cette forme de participation citoyenne est consultative.

- **Le pouvoir effectif des citoyens** : selon Arnstein, l'espace de participation et de discussions est connecté à l'espace de décision. Les citoyens ont le pouvoir de discuter des enjeux collectifs et de participer à l'élaboration des politiques publiques. C'est un réel pouvoir effectif des citoyens puisque les décisions, des suggestions et propositions seront certainement prises en compte par des politiques ou des décideurs comme venant des aspirations de la base.

Arnstein, Hart, Donzelot et Epstein, ont analysé les différentes formes de participations qui peuvent être observées. Mais, quant aux formes de l'éducation à apporter aux citoyens, c'est Fortin-Debard et Gireault (2006) qui se sont penchés sur le sujet. Ils décrivent trois niveaux d'Education Relative à l'Environnement (ERE). Ils citent :

- **l'éducation relative à l'environnement behavioriste et positiviste** visant une adhésion des participants : cette approche vise un changement de comportement à partir des informations et des recommandations formulées par des experts ;

- **l'éducation relative à l'environnement à visée délibérative** : selon ces chercheurs, il s'agit de développer les compétences nécessaires pour maîtriser

les enjeux de l'environnement et pour fournir des avis ou des critiques éclairés qui pourraient venir alimenter ou influencer la décision finale des élus et l'administration ;

▪ **l'éducation relative à l'environnement à visée émancipatrice** : ici, l'action vient des citoyens de manière spontanée et vise le développement d'un engagement dans l'action individuelle et collective, afin d'améliorer l'environnement physique et social. Selon ces chercheurs, elle s'inscrit dans une approche socioconstructiviste ou la co-construction du savoir va guider l'action.

Mais, la participation citoyenne se fait dans un creuset qui favorise l'engagement des citoyens. Toutes les actions de la population ne peuvent pas être qualifiées de participation citoyenne. Pour être qualifié de participation citoyenne, il existe des critères dont parlent certains chercheurs. En effet, en plus de la théorie de Arnstein, Kouame et Akpoué (2008) se sont penchés sur les critères d'une participation citoyenne dans une collectivité locale donnée. Ces critères sont les suivants :

- la participation aux diverses réunions décisionnelles concernant le développement communal ;
- le respect des droits et devoirs citoyens;
- la participation à l'élaboration des documents de planification;
- la participation à l'élaboration du budget communal ou des projets;
- la participation à l'élaboration des documents de code de conduite citoyenne dans une collectivité locale.

Aussi, la participation citoyenne est-elle subordonnée à la disponibilité de l'information de la part des autorités locales dont le devoir est d'informer et d'inciter les acteurs sociaux à la participation. Ce devoir peut revêtir plusieurs formes à savoir :

- l'information répétitive sur le code de conduite citoyenne collectivement élaboré;

- l'affichage du budget après son élaboration collective;
- l'affichage du budget après son exécution;
- le compte rendu de la gestion budgétaire annuelle ;
- l'identification et la recherche de solutions collectives, au sein de la collectivité locale, des facteurs déterminants pouvant être des obstacles pour un aboutissement souhaité d'une action du développement.

1-4-CADRE D'ANALYSE

Le cadre analytique et méthodologique du présent travail s'inscrit dans les approches suivantes:

- l'approche sociologique de M. Crozier et de Touraine axée sur la stratégie des acteurs sociaux qui influencent d'une manière ou d'une autre le système des organisations;
- l'approche systémique s'impose comme modèle d'analyse dans l'organisation du volet assainissement dans la ville de Cotonou. Elle constitue une approche sociologique qui étudie des éléments en interaction dynamique, organisé en fonction d'un but ;
- l'approche théorique de Arnstein, Hart, Donzelot et Epstein qui se sont penchés sur les différents niveaux de participation des citoyens et celle de Fortin-Debard et Gireault sur la forme d'Education Relative à l'Environnement (ERE) feront la lumière sur la participation citoyenne à l'assainissement de la ville de Cotonou.
- L'approche théorique de Kouamé et Akpoué donnera un éclairage sur les critères d'une participation pour être qualifiée de «citoyenne ». Ces différentes approches théoriques permettront de comprendre les attitudes et comportements de certains habitants de Cotonou vis-à-vis des ouvrages d'assainissement de la ville.

L'état de la question et le cadre d'analyse clarifient comment les différents auteurs ont abordé certains aspects du sujet et donnent une idée sur la façon dont

les données de la présente recherche sont analysées. Mais pour aboutir à cette étape, il faut adopter une démarche scientifique appelée démarche méthodologique. Comme le dit Mauss dans son ouvrage, le métier du sociologue : « *il nous reste à déterminer la méthode qui convient le mieux à notre sujet* ».

CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Il s'agit dans ce chapitre de clarifier le champ d'investigation de la recherche, de délimiter l'aire géographique et sociodémographique, de déterminer la nature de la recherche, les groupes cibles et l'échantillonnage, les techniques, les outils de collecte, et le traitement des données.

2-1- CHAMP D'INVESTIGATION DE LA RECHERCHE

Cette recherche voudrait mettre en exergue les rapports existant entre les élus locaux de la Mairie et les acteurs sociaux à la base pour la participation citoyenne aux stratégies d'assainissement de la ville. Elle cherche à situer les responsabilités des différents acteurs locaux vis-à-vis des diverses réalisations en matière d'assainissement. Elle vise également à comprendre les autres déterminants pouvant expliquer les pratiques de ces acteurs vis-à-vis des diverses infrastructures réalisées dans le cadre de l'assainissement de la Commune de Cotonou. En effet, comme le stipule Crozier (cité plus haut), les acteurs sociaux sont des éléments clés de tout système social, on ne peut connaître la réalité qu'à partir de ceux qui la vivent, qui peuvent en parler et dont on peut comprendre le comportement. C'est pourquoi la réussite d'un projet de développement dépend des acteurs à la base, ceux qui vivent la situation, la réalité au quotidien. L'investigation va s'intéresser aux élus locaux, aux populations en général et particulièrement à celles qui occupent les abords des infrastructures d'assainissement de la ville, les ménages et les ONG impliquées dans l'assainissement de la ville de Cotonou et des Ministères.

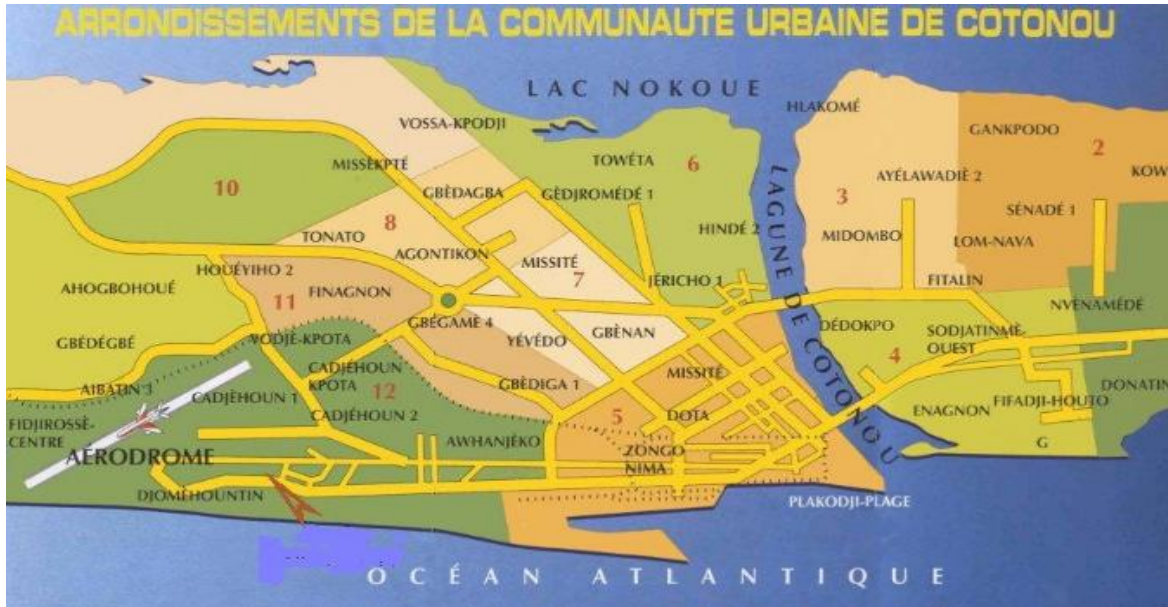
2-1-1-DELIMITATION GEOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA RECHERCHE

La ville de Cotonou qui représente en même temps la commune, est une ville à statut particulier de par la diversité de sa population, sa situation géographique, économique et politique. Dans cette sous-section, il est question de présenter les

caractéristiques de cette commune, qui permettent de comprendre certaines réalités du terrain.

2-1-2-SITUATION GEOGRAPHIQUE

LA VILLE DE COTONOU (LES ARRONDISSEMENTS)



LA VILLE DE COTONOU (LES GRANDS CENTRES)



La ville de Cotonou est limitée au Nord par le lac Nokoué et la commune de Sô-Ava, au sud par l'océan atlantique, à l'Est par la commune de Semè-Kpodji et au Nord-ouest par la commune d'Abomey-Calavi. La ville de Cotonou constitue à elle seule le département du littoral. Elle est traversée par une lagune qui la divise en deux (02) parties. Elle s'est principalement développée le long de l'axe Est-ouest bordant le littoral. Du point de vue topographique, le site de la ville est caractérisé par une latitude et est situé à un niveau plus bas que le niveau de l'océan. C'est ce qui explique les fréquentes inondations que connaît la ville chaque année. (Voire carte situationnelle à la 127)

La commune bénéficie d'un climat de type subéquatorial avec deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses.

2-1-3- DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES

Avec une superficie de 79 Km² selon Akomagni (2006), la ville de Cotonou abrite plus de la moitié de la population de l'ex- département de l'atlantique et près de 11 % de celle du pays. La ville a un effectif de 678.874 habitants selon les résultats provisoires du le Recensement Général de la Population et de l'Habitation organisé par l'INSAE en 2013. Elle avait à l'époque une densité de plus de 8419 habitants au Km² selon la même source. L'expansion de cette ville découle de deux phénomènes : le phénomène naturel (fécondité, mortalité) et le phénomène migratoire (immigration, émigration) qui ont fait de Cotonou la plus importante en population à cause des différents pôles d'attraction et des services qui drainent des travailleurs et leurs familles.

Considérée comme ville cosmopolite, Cotonou abrite plusieurs communautés sociolinguistiques, mais l'ethnie dominante est le Fon et ses apparentées ; c'est ce qui explique sa diversité culturelle. Les manifestations culturelles Fon, Goun, Mahi, Ouémè, Guen (communément appelé Mina), Yom, Dendi, Bariba,

Yorouba... qui habitent à Cotonou ont un impact sur l'environnement urbain et sur l'assainissement de la ville.

Sur le plan administratif, la ville de Cotonou est divisée en treize (13) arrondissements. Cette ville présente un statut administratif particulier, érigée en un département (Département du Littoral).

2-1-4-DONNEES POLITIQUES ET ECONOMIQUES

A la fois, capitale économique du Bénin, la ville de Cotonou est un grand centre économique où le secteur tertiaire est très développé. Elle constitue une ville de référence de par son importance économique, politique, financière et démographique. En effet, cette ville abrite de grandes institutions politiques, économiques et financières du pays. Elle abrite le port autonome, l'aéroport international, le marché international de Dantokpa, les grandes maisons de commerce, la zone commerciale d'Akpakpa dont l'importance économique n'est plus à démontrer. Egalement, la capitale économique du Bénin abrite les sièges de grandes banques, des ministères, des ambassades, des agences de coopération, les institutions internationales, des maisons de commerce et des industries.

Les treize arrondissements sont subdivisés en 144 quartiers de ville après l'avènement de la décentralisation (Akomagni, 2006).

Dans le cadre du présent travail, le 6^{ème}, arrondissement (ex commune de Dantokpa, Aïdjèdo, Ahouansori), le 7^{ème} arrondissement (ex-commune de St Michel et Daggbédji) et le 8^{ème} arrondissement (ex-commune de Ste Rita), feront l'objet de l'enquête. Ce choix est motivé par l'existence dans ces localités des bas-fonds ou marécages, la lagune et les grands collecteurs d'eau de pluie qui se déversent dans cette lagune. Egalement, la proximité du marché Dantokpa fait de ces localités le pôle attractif des étrangers venant des pays limitrophes du Bénin et même au-delà. La maîtrise de l'assainissement dans ces trois arrondissements constituerait un atout important pour réussir celui des autres.

La diversité des cultures et des langues, la situation géographique et démographique, l'environnement politico-économique de la ville sont des facteurs aussi déterminants sur l'assainissement.

2-2- CADRE PRATIQUE DE LA RECHERCHE

2.2.1 : DELIMITATION TEMPORELLE

La présente recherche prend en compte la période allant de 2003 à 2013, période coïncidant avec l'ère de la décentralisation au Bénin. Cette période a été choisie parce que la décentralisation intervient dans une période démocratique propice où la fédération des forces et des idées des membres de la société civile est nécessaire pour le développement local. C. Fortin-Debart et Y. Girault(2009) reconnaissent cette réalité lorsqu'ils reprennent le chapitre 23 de l'Agenda 21 rédigé au sommet de la terre de Rio en 1992 qui stipule que *« L'un des principaux éléments indispensables à la réalisation du développement durable est une large participation du public à la prise de décisions »*.

2.2.2 : NATURE DE LA RECHERCHE

Cette recherche est à la fois qualitative et quantitative. Les aspects qualitatifs portent sur la participation ou l'implication des citoyens de Cotonou dans le processus de l'assainissement de leur ville. L'adhésion aux politiques et stratégies de développement, les responsabilités des élus locaux et les citoyens relatifs aux projets d'assainissement de la commune de Cotonou. Les aspects quantitatifs de la recherche portent non seulement sur les différentes infrastructures réalisées et le nombre de rencontres de sensibilisation, mais également le pourcentage des ménages ayant adhéré aux collectes des déchets solides ménagers, aux vidanges des boues, des centres de santé abonnés à la collecte des déchets biomédicaux.

2.2.3 : RECHERCHE DOCUMENTAIRE

La recherche documentaire prépare le chercheur aux réalités du terrain. Cette partie a permis de conceptualiser la recherche, d'aborder la question touchant au développement et à l'assainissement. L'analyse documentaire relative aux travaux de la réglementation sur l'assainissement en vigueur au Bénin était nécessaire. La revue documentaire a permis également de comprendre l'organisation et les stratégies mises en place par la mairie pour l'assainissement de la ville.

Les différents centres de documentation et bibliothèques parcourus, les ouvrages ou documents exploités et la nature des informations recueillies sont récapitulés et présentés comme l'indique le tableau ci-après

Tableau 1 : centres de documentation et informations recueillies

Centres de documentation	Nature des documents	Informations reçues
Institut français de Cotonou	Des livres, dictionnaires,	Informations sur le développement durable, l'histoire politique
Bibliothèque centrale de l'UAC	Travaux d'études, mémoires	Informations sur l'assainissement
Centre de documentation du Ministère de la Santé	Travaux de recherches	Informations sur la ville de Cotonou,
Internet	Travaux de recherche, articles	Développement durable, histoire politique en Afrique, méthodologie,

2.2.4 : GROUPES CIBLES ET ECHANTILLONNAGE

C'est un sujet d'intérêt public à connotation technique et politique, donc sensible. Dans ce cas, la technique d'échantillonnage indiquée est le choix volontaire, mais pour éviter des biais que comporte cette technique (possibilité d'interroger les mêmes catégories sociales ou de mêmes groupes d'intérêt), cette technique est couplée par le choix raisonné, complémentaire au choix volontaire. Dans certains cas, il a été adopté la technique de boule de neige.

2.2.5 : GROUPES CIBLES

L'analyse documentaire sur l'hygiène et l'assainissement a permis de faire le choix des groupes cibles à interviewer. Leur implication directe dans le processus de l'assainissement de la ville de Cotonou a motivé ce choix. Ces groupes cibles visés par les présents travaux de recherche comprennent essentiellement:

- les élus locaux et leurs administrés des localités choisies pour la recherche;
- les agents des services communaux, du Ministère des Travaux Publics et du Transport, du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, et du Ministère de la Santé;
- les autorités politico-administratives ;
- les ONG et les entreprises impliquées dans l'assainissement (COGEDA, Bethesda, USVB, etc.) ;
- les ménages des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} Arrondissements de Cotonou.
- Les centres de santé ou cabinets médicaux.

2.2.6 : ECHANTILLONNAGE

Durand (2002), stipule que « *l'échantillon est constitué dès que l'on sélectionne un nombre restreint d'unités à partir d'une population* ». Dans l'incapacité physique d'interviewer toute la population et toutes les unités concernées, un prélèvement a été fait au niveau de celles-ci qu'on appelle échantillon de recherche.

L'échantillon a été constitué grâce à la technique de choix raisonné couplée avec la technique de boule de neige et la technique du choix volontaire. Compte tenu des moyens disponibles, il a été fait des prélèvements au niveau des ménages, des agents de la mairie, de la SOGEMA, des différents Ministères concernés, des ONG de collecte des DSM et des DBM, des entreprises de curage, de désensablement, de vidanges des excréta et des centres de santé.

Au niveau des ménages, un échantillon de 94 ménages par quartier a été fait dans trois Arrondissements (6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème}), soit un total de 282 ménages. La taille moyenne des ménages enquêtés est de cinq (05), mais l'enquête s'est intéressée aux chefs de ménage ou leurs représentants. En ce qui concerne les services de la mairie, ses arrondissements (28 agents) et de la SOGEMA (02 agents), un échantillon de 30 agents et chefs services a été constitué.

Au niveau de la collecte des DSM, 30 structures sur 111, ont été interviewées à raison d'un responsable par structure.

Par ministère deux agents (un responsable et un agent d'appui) ont répondu aux questions, soit au total huit pour les quatre Ministères.

Douze chefs de quartier sont été interrogés et dans chaque quartier un cabinet ou centre de santé a été choisi, soit au total 12 cabinets ou centres de santé.

Il faut noter qu'au niveau de la mairie le choix raisonné a été couplé par la technique de boule neige parce qu'aucune autorisation officielle n'a été accordée.

Egalement, au niveau des cabinets ou cliniques privés, la technique de boule de neige a été utilisée. Dans chaque quartier un centre de santé est choisi pour l'enquête. Les douze chefs quartiers ont servi de base pour identifier les 12 centres de santé.

Au total, 390 individus y compris des chefs de ménages, ont répondu aux questions de l'enquête. Le tableau I suivant récapitule la répartition de l'échantillon.

Tableau 2 : La taille et la répartition de l'échantillon

composantes	Catégorie de population	Nombre enquêtés
Cellules familiales	Chef ménage ou représentant	282
Mairie de Cotonou/ SOGEMA/ Arrondissements	Chefs-services et agents	30
Chefs quartiers		12
ONG de collecte des DSM	Chefs d'ONG et agents	30
ONG de collecte des DBM	Chef service(1) agent (1)	2
Entreprise de curage des caniveaux	Responsables	2
Structure de désensablement des voies	Responsables	2
Entreprises de vidange des excréta	Chefs d'entreprises	10
Ministère de la santé/DHAB	Chefs services	2
Les centres de santé ou cabinets médicaux	Responsables ou représentants	12
Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territorial	Un chef service	2
Ministère de Travaux publics et de transports	Chargé des travaux de l'aménagement des villes	2
Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme		2
total		390

Source : enquête de terrain, novembre 2014

2.2.7 : TECHNIQUES, OUTILS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES

2.2.7.1: TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNEES

Deux techniques ont été utilisées pour la collecte des informations auprès des groupes cibles. Il s'agit de : l'observation directe et l'observation indirecte.

En effet, l'observation directe selon Quivy et Campenhoudt. (1995) « *est celle où le chercheur procède directement lui-même au recueil des informations sans s'adresser au sujet observé. Elle fait directement appel à son sens d'observation* ». Le support utilisé est la grille d'observation. Ce support ou outil a permis, à partir des indicateurs pertinents et construits, de recueillir des données et de prendre des photographies.

L'observation indirecte, est le cas où « *le chercheur s'adresse au sujet pour obtenir l'information recherchée. En répondant aux questions, le sujet intervient dans la production de l'information* ». Avec l'observation indirecte les outils utilisés ou « *instruments* » pour recueillir les données sur le terrain sont le questionnaire et/ou le guide d'entretien ou « *d'interview* ». Dans la présente recherche plusieurs outils ont été utilisés.

2.2.7.2 : LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

Cinq (05) outils spécifiques ont été élaborés pour recueillir des informations sur le terrain:

- la grille d'observation directe : elle a permis de constater et de prendre des images montrant l'insalubrité de la ville de Cotonou. Aussi a-t-elle aidé à observer le comportement des habitants de Cotonou sur les ouvrages d'assainissement, la manipulation des DBM par le personnel de santé dans des structures sanitaires ;

- le guide d'entretien a été administré au moyen d'interview à l'endroit des élus locaux, des chefs de services de la Mairie, des Ministères de l'environnement, de la Santé, de la Décentralisation et de la SOGEMA ;
- le questionnaire a été administré aux ménages, aux chefs quartiers;
- le questionnaire à l'intention des centres de santé et hôpitaux ;
- le questionnaire à l'intention des ONG de collecte des DSM, des entreprises de collectes des déchets liquides.

2.2.7.3 : METHODE DE DEPOUILLEMENT ET DE TRAITEMENT DES DONNEES

Le dépouillement a été manuel et le traitement des données recueillies sur le terrain a été fait par Excel et World. Ces logiciels ont permis de faire la conception, la mise en forme et l'analyse des tableaux et des graphiques.

2.2.7.4 : DUREE D'ENQUETE DU TERRAIN.

L'enquête a duré au total 28 jours repartis comme indiqué sur le tableau II ci-après.

Tableau 3 : l'évolution de l'enquête sur le terrain

Libellés	Nombre de jours
Pré-enquête	5
Formation des enquêteurs sur l'utilisation des outils	1
Enquête sur le terrain	15
Traitement des données	7
Total	28

Source : enquête de terrain 2014

2.2.7.5 : Difficultés rencontrées

Sur le terrain, certaines difficultés ont été relevées telles que :

- les difficultés d'accès aux documents officiels de la Mairie ;
- les difficultés d'obtention de l'autorisation d'enquête auprès de la mairie.

Mais ces difficultés ont été contournées et les résultats se trouvent présentés à la deuxième partie de la recherche.

DEUXIEME PARTIE



**PRESENTATION ET
ANALYSE DES RESULTATS**

CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS D'ENQUETE

3-1-ETAT DES LIEUX EN MATIERE DES POLITIQUES ET STRATEGIES SUR L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT AU BENIN

3-1-1-LA POLITIQUE NATIONALE D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT AU BENIN (PNHAB)

Il est important de rappeler que le Bénin n'a ses propres textes de loi de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement qu'en 1987. Il s'agit notamment de la loi n° 87-15 portant code d'hygiène et la loi n°87-16 portant code de l'eau. Mais, l'application de ces deux lois n'a pas permis de combler les attentes qui étaient de réglementer le comportement des citoyens vis-à-vis de leur cadre de vie. La loi 98-030 du 12 février 99 portant loi cadre sur l'environnement en République du Bénin est venue renforcer les articles 27-28-29 et 74 en matière d'environnement au Bénin.

Dans le document final du Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base, la politique d'assainissement est clairement définie comme suit :

« Dans la perspective d'apporter des solutions durables aux problèmes environnementaux en général et à ceux liés à l'assainissement en particulier, le gouvernement du Bénin a adopté, en 1995, une Politique Nationale d'Assainissement avec un plan de mise en œuvre sur la période 1995-2000 ».

Il a été prévu dans ce document de politique, la mise en place des structures institutionnelles et la participation des communautés à la base au financement des ouvrages, à leur exploitation et à leur entretien.

Le cadre institutionnel a prévu trois ministères pour mettre en œuvre la politique de l'assainissement au Bénin. Il s'agit du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes et le Ministère de la Santé. Chaque Ministère a son rôle bien

déterminé afin d'accroître l'efficacité dans le travail et de faciliter la coordination des actions d'assainissement du milieu.

Au niveau du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, il s'agit plus particulièrement de « *définir la Politique Nationale en matière de prévention des pollutions et des risques environnementaux, de l'amélioration du cadre de vie, de l'urbanisme, de l'assainissement, de l'aménagement du territoire, de l'animation et de la coordination des activités nationales de la police environnementale* ».

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC) était le Ministère de tutelle des communes selon le PNHAB, de la collecte et du traitement des déchets solides, liquides, des eaux usées et du réseau d'évacuation des eaux pluviales (mission transférée actuellement aux communes).

Le Ministère de la Santé définit et met en œuvre la Politique Nationale en matière d'Hygiène et d'assainissement de Base. Ce rôle a été confié à une direction du Ministère dénommée la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB). Cette direction a ses démembrements dans toutes les Zones Sanitaires, dans tous les départements et les communes. La DHAB apporte un appui technique dans l'accomplissement de sa mission en matière d'hygiène et d'assainissement du milieu. Cette direction, entre autres attributions, élabore des normes et des projets de règlement en matière d'hygiène et d'assainissement dans les habitations, des lieux publics, établissements publics et privés (les écoles, les hôpitaux, des industries etc.).

La mission de la DHAB du Ministère de la Santé s'occupe de l'élaboration ou de la conception, de la définition, de la promotion, du contrôle etc. des normes, des politiques, des plans types à faire appliquer à la base (au niveau des communes par exemple ou au niveau des démembrements de la structure ministérielle).

3-1-2-BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT DU BENIN (PNHAB) EN PLACE DEPUIS 1995

Il a été constaté que malgré les avancées notables dans son application, les attentes n'ont pas été comblées et la plupart des actions prévues en 1995 n'ont pas été mises en œuvre. Selon la PNHAB de 2012, le Comité National, les Comités Communaux de l'Assainissement, les Unités de planification et de Gestion de l'Environnement (UPGE) n'ont pas été créés. On note également la faiblesse de l'application de la réglementation en vigueur du fait de la faible vulgarisation de la politique (PNHAB 2012). Cette contre-performance a été expliquée par la mobilité des cadres des Ministères et le manque de suivi des différentes étapes du processus.

Mais, le PNHAB de 1995 n'a pas enregistré que des contres performances, il y a eu la création de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), la Police Sanitaire, la Police Environnementale, le Fonds National pour Environnement (FNE), les services d'hygiène et d'Assainissement de Base dans les départements. Donc, la nouvelle PNHAB de 2012, prévoit renforcer ce qui a été fait, poursuivre la mise en œuvre les cinq (05) principes retenus en 1995, clarifier davantage le paysage institutionnel pour situer les rôles et responsabilités de chaque acteur.

Selon les responsables rencontrés, le plus grand problème de l'application des politiques au Bénin est dû à un déficit de vulgarisation et de suivi. L'un des responsables du Ministère de la Santé s'exprimait en ces termes :

Encadré N°1

Les politiques qui réussissent bien connaissent une bonne mise en œuvre, la clarification des responsabilités et le suivi.

Sources : Ministère de la Santé 2014

C'est ce que prévoit la nouvelle PNHAB de 2012 : *«La vulgarisation de la nouvelle politique pour qu'elle soit mieux connue de tous les acteurs devra être une tâche permanente».*

3-1-3-GUIDE D'ELABORATION DU PLAN DE L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES (PHAC) DU BENIN

Dans le cadre de transfert de compétences dévolues aux communes et des politiques de décentralisation, l'Etat béninois a élaboré le PHAC afin de rendre responsables les municipalités de l'hygiène et de l'assainissement du cadre de vie des citoyens.

Ce document comme son nom l'indique, est un plan qui définit les principaux acteurs du secteur de l'hygiène et de l'assainissement, leurs rôles et leurs responsabilités. Il définit aussi les différentes composantes de l'assainissement à savoir : *« la gestion des excréta, des eaux usées et des boues de vidange, la gestion des déchets solides, la gestion des déchets biomédicaux, la gestion des déchets industriels et dangereux, la maîtrise des eaux pluviales et des inondations, l'hygiène du milieu » .*

Dans ce document les principaux responsables de l'assainissement dans l'exécution sont les communes. Les autres acteurs (le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Santé et le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et de la l'Administration Territoriale) sont des organes de contrôle et d'appui technique et institutionnel.

Le PHAC fait également l'état des lieux de l'hygiène et de l'assainissement au Bénin.

3-2-ETAT DES LIEUX SUR L'ORGANISATION MISE EN PLACE PAR LA MAIRIE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE COTONOU

3-2-1- PLAN INSTITUTIONNEL

Les textes organisent le domaine de l'assainissement à Cotonou.

Conformément à l'article 93 de l'arrêté N° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes du Bénin : « *la Commune a la charge de la collecte et le traitement des déchets solides autres que les déchets industriels* ». En outre, cette loi confère à la Commune la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'assainissement sur son territoire. Elle prescrit à celle-ci le respect de la stratégie sectorielle, des réglementations et des normes nationales en vigueur. La loi précise en particulier que la commune a la charge de la collecte et du traitement des déchets solides et des déchets liquides ; de l'évacuation des eaux usées, des eaux pluviales et de l'aménagement des bas-fonds afin d'éviter les inondations.

Pour les voies qui ne relèvent pas expressément d'autres institutions ou organes, la Commune a la charge de la réalisation et de l'entretien des voies urbaines et de leurs réseaux d'assainissement en zones agglomérées (article 88).

A l'article 95, la commune élabore la réglementation concernant l'assainissement individuel (latrines, fosses septiques, puisards) et initie toutes mesures de nature à en favoriser la promotion. Elle veille à la préservation des conditions d'hygiène et de la salubrité publique, notamment en matière d'assainissement privé des eaux usées, de lutte contre les vecteurs de maladie transmissibles.

Cette disposition consacre la ville de Cotonou comme responsable de l'assainissement du cadre de vie de la population. Le PDC de Cotonou de Janvier 2008 le notifie à la page 57. Les autorités municipales conscientes de leurs responsabilités, ont pris des dispositions contenues dans le cahier de charge

de la Direction des Services Techniques. Cette Direction est chargée de mettre en application la politique d'hygiène et d'assainissement au niveau de la municipalité de Cotonou. Son rôle principal est de définir des stratégies pour mener à bien le volet assainissement du milieu. Elle abrite en son sein des services chargés de mettre en place la stratégie de prise en charge du volet assainissement.

Selon l'Arrêté municipal, 2011/N° 095 MCOT/SG/SP, portant réorganisation, attributions et fonctionnement, la mairie de Cotonou est structurée à deux niveaux : les services centraux et les services auxiliaires d'Arrondissement.

Au niveau des services centraux se trouve la Direction des Services Techniques (DST). Cette direction, selon l'arrêté, a deux principaux départements, à savoir : le Département des Voies et Réseaux Urbains (DVRU) et le Département des Services de l'Urbanisme et de l'Environnement Urbain (DSUEU). Des missions ont été assignées à cette Direction par l'arrêté à savoir :

- l'assainissement et la propreté urbaine ;
- l'aménagement, la réfection et l'entretien des voies urbaines ;
- le suivi de l'eau, de l'électricité et de l'éclairage public ;
- l'urbanisme, l'architecture et la construction ;
- le circuit urbain et le transport ;
- la prévention des risques, l'aménagement, la prévention et l'entretien des espaces verts et du cadre de vie.

3-2-2- STRATEGIE ORGANISATIONNELLE

L'assainissement est une démarche visant à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans ses différentes composantes. Il comprend la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets liquides, des déchets solides, des excréments et des eaux pluviales (qui dégraderaient les dispositifs d'assainissement en cas de mauvaises évacuations des eaux de pluies).

De manière générale, on peut déduire de la description faite dans le PHAC que l'assainissement comprend l'évacuation et le traitement des eaux et des déchets solides usagés. Ces matières incluent les eaux de pluie, de drainage, de lavage, les eaux usées et / ou provenant de toilettes, les excréta, et les déchets solides ; ces derniers ont différentes origines (domestique, agricole, industrielle, médicale...).

Les eaux pluviales qui s'écoulent là où le sol est rendu imperméable par la construction de routes et de bâtiments (des eaux de ruissellement), sont sujettes à la pollution. L'assainissement vise donc à évacuer ces eaux vers le milieu naturel, tels que des cours d'eau ou dans les zones où l'infiltration est possible. On comprend donc aisément que pour accomplir cette mission, une organisation est nécessaire.

La DST est subdivisée en départements, puis en services.

C'est ainsi que dans le DVRU trois services ont été créés : le Service de la Propreté Urbaine (SPU), le Service d'Assainissement des Voies Urbaines et le Service de l'eau, d'électricité et de l'éclairage public.

Au niveau du Département des Services de l'Urbanisme et de l'Environnement Urbain (DSUEU), il y a également trois services : le Service de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la construction (SUAC), le Service de Prévention des Risques, des Espaces verts et du Cadre de Vie (SPREV) et le Service de la Circulation Urbaine et de transport (SCUT).

Il a été assigné à chaque service des missions. Le SPU par exemple, s'occupe de la gestion des déchets solides et biomédicaux et le suivi des activités liées à la gestion des déchets liquides (selon l'arrêté). A cet effet, ce service a la charge du contrôle des structures privées intervenant dans la pré-collecte, la collecte et l'élimination des déchets solides ménagers, du suivi des sites de décharge et le de la gestion du lieu d'enfouissement sanitaire.

Ces services de la Direction des Services Techniques sont des services de conception et de contrôle. Ils ne sont pas directement liés aux activités, mais ils travaillent avec des Structures Non Gouvernementales (SNG) et les entreprises pour exécuter les activités d'assainissement de la ville sous contrat de prestation.

3-2-3-INFRASTRUCTURES ET ORGANISATION DES SECTEURS DE L'ASSAINISSEMENT:

Les secteurs ou filières d'assainissement dans la ville de Cotonou sont organisés de la façon suivante:

➤ **gestion des Déchets Solides Ménagers (DSM)**

Depuis 1993, cette activité a commencé par s'organiser après l'échec de la société de l'Etat (la voirie du Bénin), d'accomplir sa mission de débarrasser les ménages de leurs ordures, suite à la crise économique des années 80 et ses conséquences.

Cette filière a débuté avec DCAM-Bethesda en Juillet 1993. En effet, le département est né d'une évaluation des activités du Centre de Santé Bethesda (actuel Hôpital Bethesda) en Mai 1993. Cette évaluation avait révélé que malgré les différents soins apportés aux patients, ils reviennent au centre de santé avec les mêmes affections (paludisme, gastro-entérite, etc.). L'analyse de cette situation a montré que la population de Cotonou éprouvait de réelles difficultés pour se prendre en charge sur le plan de l'hygiène et de l'assainissement du milieu. L'objectif principal de l'ONG BETHESDA étant de contribuer au bien-être physique et mental et social de l'homme, il est apparu la nécessité de créer un service pour aborder tous les aspects liés à l'hygiène et à l'assainissement du milieu. Ainsi a vu le jour en Juillet 1993 le D.C.A.M. qui, dans son développement actuel, a été érigé en une direction autonome dont les actions restent complémentaires de celles du département Santé de l'ONG BETHESDA. Le DCAM est donc chargé de concevoir et de mettre en œuvre un programme de

développement communautaire dans les huit quartiers du huitième arrondissement du Cotonou (ex. commune de Sainte Rita). Le premier projet préparé avec la population et accepté pour financement par la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle (MICAC) est le Programme Assainissement et Protection de L'Environnement (PrAPE). Dès cet instant, sa mise en œuvre à travers un contrat collectif avec la communauté de Ste Rita a été amorcée en août 1994. Actuellement, DCAM dispose de cinq pôles d'expertise en matière d'assainissement sur le tout le territoire national:

- la Gestion des déchets et l'Evaluation environnementale ;
- la GIRE (Accès à l'eau, Traitement des eaux usées, etc.) ;
- le Développement local et Décentralisation (Plan de développement, Mobilisation sociale, Gouvernance, Habitat, etc.) ;
- le Développement organisationnel et Gestion des projets (Elaboration et Gestion des projets, Suivi d'impacts, Diagnostic et Appui institutionnel, Elaboration de Plan d'Affaires, etc.) ;
- l'IEC : Information/Education/Communication (Animation de groupes sociaux, formation, documentation, publication, plan de communication, plaidoyer et lobbying, etc.).

Actuellement, à Cotonou, 111 ONG s'occupent de la gestion des DSM regroupées sous une coordination dénommée COGEDA.

La filière des DSM est organisée à Cotonou en trois sections:

- la pré collecte des DSM: la mairie de Cotonou a signé un contrat avec 111 SNG regroupées en une coordination appelée COGEDA;
- la collecte des DSM : elle est assurée par des entreprises de transport qui ont signé un contrat de prestation avec la Mairie de Cotonou;
- l'élimination par les méthodes d'enfouissement Sanitaire et/ou d'incinération: cette section est assurée par des sociétés de transport des déchets qui ont signé des contrats de prestation avec la mairie.

❖ **Système de contrôle du secteur.**

Un cahier de charge des SNG opérant dans la pré collecte des DSM à Cotonou a été signé entre la mairie et COGEDA en septembre 2005. Ce cahier de charge définit les responsabilités de chaque acteur. En son article 10 il est écrit : « *la SNG doit collaborer avec les élus locaux et participer à toutes les réunions prévues au niveau du comité d'Arrondissement mis en place pour apprécier et contrôler l'évolution de la pré-collecte en vue d'atteindre les objectifs d'adhésion à la pré-collecte* ». Selon l'article 11, le comité d'Arrondissement est composé du

Chef d'Arrondissement, du responsable de la Direction des Services Technique, d'un responsable de l'interface, d'un responsable de la COGEDA, d'un responsable des ONG de pré-collecte au niveau de l'Arrondissement, d'un responsable de l'entreprise privée chargée de la collecte, du responsable de la police environnementale au niveau de l'arrondissement, du responsable de la police sanitaire au niveau de l'arrondissement, d'un responsable de l'association du développement.

Selon certains membres rencontrés, le comité se réunit tous les lundis pour faire le point et discuter des avancées, des difficultés et des solutions à apporter aux problèmes.

Au niveau du quartier, les rôles et les responsabilités des chefs de quartier dans la gestion des DSM sont très importants pour le succès de l'assainissement des localités.

Tableau4:Rôle et responsabilité des chefs-quartiers

Rôles	Responsabilités
Le chef quartier doit s'assurer que les pré-collecteurs et les collecteurs font le travail selon les dispositions prévues et que les contrats avec les ménages sont respectés	Informar la hiérarchie des défaillances constatées (chef d'arrondissement, DST, et la COGEDA)
Appuyer les pré-collecteurs dans la sensibilisation des ménages non abonnés.	Tenir à jour la liste des concessions non abonnées et élaborer un programme de rencontre avec les ménages des concessions non abonnées.
Participer à l'identification des sites pouvant servir de point de regroupement	Participer au comité d'identification mis en place par la Mairie de Cotonou.
Interpeler et interdire les ONG non autorisées qui opèrent illicitement dans le quartier	✓ Fournir à la hiérarchie toutes les informations permettant d'interpeler les illégaux. ✓ Participer aux opérations et dispositions pour arrêter les activités des illégaux

Source: Enquête de terrain 2014

❖ Sites ou points de regroupement et d'enfouissement.

La mairie de Cotonou a construit 13 points de regroupement qui servent à recevoir des déchets des pré-collecteurs avant d'être convoyés par les entreprises collecteurs à la décharge finale.

La décharge finale ou le Centre d'Enfouissement Sanitaire est construit à Ouèssè dans la Commune de Ouidah par la mairie de Cotonou.

❖ Difficultés du secteur

Un projet en cours dont l'étude de faisabilité est déjà faite par la COGEDA en collaboration avec des autorités municipales de Cotonou, d'Abomey-Calavi, de Ouidah, de Sèmè-Kpodji et de Porto-Novo, a montré des faiblesses du système actuel de gestion des DSM dans la Région du Grand Nokoué. Selon cette étude, les difficultés sont dues :

- à l'impraticabilité des rues qui rend la traction manuelle des pré-collecteurs des ménages aux points de regroupement et des dépotoirs sauvages ;

- à la pénibilité du travail due à la traction manuelle des charrettes;
- à l'amortissement des équipements des entreprises de transport des DSM vers le lieu d'enfouissement sanitaire sont amortis ;
- au non respect des normes internationales en matière d'enfouissement sanitaire;

Le projet intitulé « Projet d'urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU), permettrait de résoudre des difficultés citées plus haut. Mais, le financement est encore à rechercher.

➤ **Désensablement des voies pavées et bitumées**

La mairie a signé des contrats avec des entreprises privées, des ONG et des groupements de femmes pour le désensablement des rues. Cette activité est sous le contrôle du Service de la Propreté Urbaine de la DST. Cent onze coopératives s'activent pour le désensablement manuel et deux Groupements d'Intérêts Economiques desservent la ville. Ces entreprises et coopératives travaillent sous contrat avec un cahier de charge délivré par la mairie.

❖ **Système de contrôle**

Le contrôle se fait par la Mairie à travers le Service de la Propriété Urbaine. Ces Groupements à Intérêt Economique (GIE) et les coopératives ont des cahiers de charge qui les lient à la Mairie afin de réglementer le travail.

La décharge finale se trouve à Ouèssè sur le site d'enfouissement sanitaire.

➤ **Gestion des Déchets Biomédicaux (DBM)**

DCAM-Bethesda est l'un des départements de l'ONG Bethesda qui s'est spécialisé dans la gestion de l'environnement en général et de l'assainissement du cadre de vie en particulier. Ce département créé en Juillet 1993 dispose aujourd'hui, entre autres projets importants (voire : Gestion des DSM)

A Cotonou, DCAM Bethesda s'occupe de l'enlèvement et le traitement des DBM, produits par des centres de santé, des cliniques et des hôpitaux. Ce

secteur d'activité ne suit pas la même procédure de traitement que des déchets solides ménagers (DSM). La SNG procède à la sensibilisation des centres de santé, des cliniques, et des hôpitaux qui s'abonnent en payant des redevances mensuelles pour l'enlèvement des déchets Biomédicaux. Une fois les déchets collectés, ils sont envoyés à l'incinération ou à l'enfouissement sanitaire, selon la nature du déchet.

C'est le Décret N° 2002-484 du 15 Novembre 2002, portant gestion rationnelle des déchets biomédicaux en République du Bénin qui règlemente le secteur.

❖ **Difficultés du secteur de la gestion des DBM**

Selon les responsables interrogés, le secteur éprouve des difficultés telles que :

- le manque d'incinérateurs performants, de grande puissance pour contenir la production journalière des hôpitaux et les centres de santé ;
- le tri à la source n'est pas respecté par les agents des formations sanitaires ;
- les moyens de transport inadaptés;
- difficultés pour collecter et traiter les déchets liquides issus de soins.

Il est à noter que la mairie de Cotonou n'a aucune relation de partenariat avec cette structure non gouvernementale en ce qui concerne la gestion des Déchets Biomédicaux.

➤ **Evacuation et le traitement des excréta, des eaux usées et les boues de vidange**

✓ Excréta

Les excréta regroupent les fèces, les urines et les eaux de lavage anal. Dans les systèmes de toilettes avec « chasse d'eau », le mélange des excréta avec l'eau de la « chasse d'eau » est appelé '**eaux vannes**'. La gestion des excréta regroupe l'ensemble des opérations depuis la construction des toilettes améliorées, la collecte des boues de vidange et leur évacuation vers un site contrôlé et/ou de

valorisation. (Guide d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal, mai 2010).

✓ Eaux usées

Les eaux usées regroupent les eaux ménagères (eaux de lavage du linge, de vaisselle et de douche) et les eaux vannes issues de toilettes à chasse d'eau. La gestion des eaux usées concerne l'ensemble des opérations depuis la construction d'ouvrages de collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées (Guide d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal, mai 2010).

✓ Boues de vidange

Les boues de vidange sont des dépôts des excréta, des eaux usées domestiques et des eaux issues des toilettes à chasse d'eau. Dans la ville de Cotonou, la majorité (92%) des ménages possède des latrines pour des excréta et les urines (EDSBIII – 2006). Des fosses ou les puits perdus sont faits pour les eaux de lavage de linges et les eaux de douche. Dans ses ménages, les eaux usées de cuisine ne sont pas considérées comme déchets importants dont il faut gérer avec soin.

La Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement de Base (PNHAB), la loi portant organisation des communes du Bénin, la Stratégie Nationale d'Assainissement des Eaux Usées en milieu urbain 2008-2015, (novembre 2007), le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (mai 2010) mentionnent dans chacun de ces documents le rôle primordial des Communes dans l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie des populations dont elles ont la charge. En outre ils précisent : « *Les communes ont pour mission d'assister les communautés dans la définition des priorités concernant l'assainissement, l'amélioration de l'hygiène et la salubrité des quartiers et d'assurer une meilleure coordination entre les différents intervenants en planification urbaine.*

Au niveau décentralisé, les communes assurent la prérogative de la mise en œuvre de la politique nationale de développement, notamment en ce qui concerne l'aménagement et l'assainissement du cadre de vie des populations. A ce titre, la gestion des déchets revient à l'administration communale ou municipale de même que la gestion des eaux usées domestiques».

La gestion des excréta, des eaux usées et des boues de vidange relève donc des prérogatives des communes du Bénin.

❖ Gestion du secteur des déchets liquides (eaux usées et boues de vidange)

Bien que la gestion du secteur des déchets liquides se trouve être dans le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal comme mentionné plus haut, la municipalité de Cotonou n'a pas le contrôle de ce secteur. Ce sont des sociétés de vidange qui se sont organisées pour desservir la ville de Cotonou et d'Abomey-Calavi. Selon l'un des membres de l'USVB, environ 55 sociétés avec près de 77 véhicules de vidange, ont créé leur union pour mieux mener leurs activités et rendre service à la population. L'Union des Sociétés de Vidange du Bénin (USVB) a un bureau composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Selon l'informateur de l'Union des Sociétés de Vidange du Bénin, l'organisation est en relation avec la DHAB du Ministère de la Santé, et est régulièrement enregistrée au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes. Les sociétés de vidange n'ont aucun lien avec la municipalité de Cotonou.

❖ Système de contrôle

Le contrôle est assuré par les sociétés de vidanges elles-mêmes à travers le bureau de l'union.

❖ **Infrastructures, difficultés et projets en cours**

Pour le traitement des déchets liquides, une station d'épuration d'eau a été construite à Ekpè dans la commune de Sèmè-Kpodji par la société SIBEAU en 1994. Cette station dessert les eaux usées du Grand Nokoué (Cotonou, Abomey Calavi, Ouidah, Sèmè-Kpodji et Porto-Novo).

Selon le Directeur de l'entreprise SIBEAU, cette station qui était destinée à recevoir 180 mètre-cubes par jour, reçoit 500 à 550 mètre-cubes. Ceci pose le problème de l'efficacité de l'épuration d'eaux elle-même. Les eaux usées ne sont pas bien traitées et se déversent dans la mer, causant ainsi la pollution des eaux de mer.

L'entreprise de vidange SIBEAU a en projet de renouveler sa station d'épuration d'eau afin que le traitement de ces eaux usées soit performant et pour augmenter la capacité de la station. Le projet est dénommé « Projet d'Amélioration de la Gestion des Boues de Vidange du Grand-Nokoué dans le cadre d'un partenariat public-privé ». L'étude de faisabilité du projet est financée par la Facilité Africaine de l'Eau (FAE).

Dans ce domaine également et selon l'enquête, la SONEB a aussi en projet la construction d'une station d'épuration d'eau à Abomey-Calavi. La mairie n'a pas de projet de construction d'une station d'épuration d'eau usée pour le moment, mais veut prélever des taxes sur les activités de ces sociétés.

La construction de ces deux stations d'épuration d'eau permettra de résoudre les problèmes de la pollution de la mer due à l'incapacité actuelle de la station d'Ekpè.

➤ **Gestion des eaux pluviales**

La canalisation des eaux pluies ou eaux de ruissellement a été possible grâce à la réalisation des grands collecteurs appelés des caniveaux (couverts ou à ciel-ouvert) et des rigoles, des voies pavées ou bitumées qui conduisent l'eau de

pluies dans la lagune. Ces grands travaux ont été réalisés grâce aux financements multilatéraux (Partenaires Techniques et Financiers, l'Etat Béninois et la Commune de Cotonou). Le Projet de Gestion Urbaine Décentralisée Phase deux (PGUD-2) en est un exemple. L'entretien, le curage des caniveaux, les constructions des ouvrages d'assainissement et le suivi des travaux se font par le Service d'Assainissement des Voies Urbaines (SAVU) de la DST.

3-2-4- REALISATIONS EN MATIERE D'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT A COTONOU

Dans cette sous-section, il est question de faire l'état des lieux d'ouvrage d'assainissement mis en place dans la ville de Cotonou. Le tableau IV suivant résume les réalisations en matière d'ouvrage d'assainissement ;

Tableau 5: récapitulatif des réalisations

Secteurs	Composantes	Ouvrages réalisés	Financement
Déchets solides ménagers	DSM	Treize points de regroupement	Marie et partenaires techniques et financiers
	DSM	Le site d'enfouissement sanitaire (Ouèssè)	Mairie et partenaire et partenaires techniques et financiers
	DSM	les grandes barques posées dans certains quartiers	Mairie de Cotonou
	Déchets des rues	Pas de poubelles publiques	Pas de projet de financement actuellement
Déchets biomédicaux	DBM	Deux Incinérateur de Montfort	Un pour le CNHU et un Pour l'ONG Bethesda DCAM
Eaux pluviales	Eau de ruissellement	Les grands caniveaux réalisés pour le drainage des eaux	Partenaires Techniques et Financiers, Etat béninois et la Mairie.
Boues de vidange	de Excréta	Station d'épuration d'eau à Ekpè	Financement privé de la société de vidange SIBEAU
	Eaux usées domestiques	Il n'y a pas d'ouvrage	Pas de financement
	Boues de lavage domestiques	Il n'y a pas d'ouvrage	Pas de financement
	Huiles de vidange	Il n'y a pas d'ouvrage	Pas de financement
Entretien, curage des caniveaux et désensablement des voies urbaines	Sable et boue de curage des caniveaux	Il n'y a pas d'ouvrage approprié. Les boues de vidange et le sable sont déversés sur les terre-pleins centraux et sur les voies secondaires non pavées	Il n'y a pas de projet de financement pour le moment.
Poubelles publiques	Pas de poubelles publiques		Pas de projets existants actuellement

Source : enquête de terrain ,novembre 2014

3-2-5- SUR LE PLAN MATERIEL

Le matériel de pré-collecte, de collecte des DSM et DBM, le matériel de désensablement, le matériel de vidange des fosses septiques appartiennent aux structures de prestations de services telles que :

- la COGEDA : elle utilise les charrettes à traction humaine pour la pré collecte des DSM ;
- l'ONG Bethesda : elle utilise des camionnettes (Bethesda) pour la pré collecte des DBM et des charrettes ;
- les entreprises de transport des DSM pour l'enfouissement sanitaire : elles utilisent les camions simples et des camions broyeurs pour le site de traitement sur le site de Ouèssè dans la Commune de Ouidah ;
- les entreprises de vidange disposent des camions citernes : elles vont déverser les déchets sur le site situé dans la localité d'Ekpè dans la Commune de Sèmè- kpodji;
- les entreprises de désensablement : elles utilisent des balais et des brouettes pour le désensablement mécanique et des véhicules aspirateurs pour le désensablement motorisé;
- la mairie de Cotonou possède du matériel de secours en cas de défaillance des prestataires de services.
- les entreprises de curage des caniveaux utilisent des pelles et autres matériels.

La ville de Cotonou abrite sept (09) principaux marchés dont cinq (05) sont sous l'autorité de la mairie, appelés « marchés secondaires » et quatre (04) sous la tutelle de la SOGEMA placée sous le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement Territoriale. La recherche serait biaisée si l'organisation mise en place pour gérer les déchets

produits au niveau de des différents marchés, n'est pas mentionnée. Ces marchés ont un impact sur l'assainissement de la ville de Cotonou.

3-3- ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT AU NIVEAU DES MARCHES DE COTONOU

3-3-1-ORGANISATION AU NIVEAU DES MARCHES DANTOKPA, GBOGBANOU, DE GANHI ET DE PK3

Les marchés Dantokpa, Gbogbanou, Ganhiet PK3 sont les plus grands centres d'activités commerciales du Bénin. Ils accueillent chaque jour des milliers de personnes venant de l'intérieur du pays et de la sous-région. A ce titre, ces marchés sont des lieux de production quotidienne de grande quantité de déchets, au regard de la densité des activités qu'ils mènent. Pour rendre les lieux salubres et fréquentables par les usagers, une organisation a été mise en place.

3-3-1-1-DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

Au niveau organisationnel, la SOGEMA dispose d'un service dénommé le Service de l'Assainissement et de l'Hygiène. A ce titre, le chef service est chargé:

- d'élaborer le plan d'assainissement de la SOGEMA ;
- de mettre en œuvre le plan ;
- de suivre quotidiennement l'exécution des travaux d'assainissement de ces marchés.

Il dispose d'un plan d'assainissement.

Sur le plan pratique, au niveau du marché Dantokpa un point de regroupement, dénommé « secteur Todomè » a été créé et tous les DSM y sont convoyés par les pré-collecteurs. Ensuite les camions prennent le relais pour le transport vers le site de traitement sanitaire situé à Ouèssè dans la commune de Ouidah.

Selon le chef service, à la SOGEMA on procède tous les matins de six à huit heures à la pré-collecte des ordures chez les marchands. Aussi, un groupe de femmes appelé « Gbobèto » aide à cette collecte et à la mise au propre du point de regroupement.

3-3-1-2-DISPOSITIONS MATERIELLES

La SOGEMA possède des engins spécialisés pour la pré-collecte des DSM. Les camions qui évacuent ces déchets vers le site de Ouèssè appartiennent aux sociétés de transport avec lesquelles la SOGEMA a établi un contrat de prestation de service.

Il faut noter que la délimitation géographique du marché Dantokpa n'est pas uniforme. Il est ceinturé par des habitations, des artères principales et des rues qui relèvent de la responsabilité de la mairie. Cette cohabitation crée un grand problème dans le domaine d'assainissement. La SOGEMA qui devrait s'occuper uniquement de la gestion des déchets des marchés à sa charge, se trouve confrontée à la gestion des déchets des ménages qui sont supposés être évacués par la mairie. Egalement les artères principales qui bordent les marchés de la SOGEMA se transforment en réceptacles des déchets des marchés, surtout les terre-pleins centraux. Les concessions situées aux abords des boulevards et des caniveaux ne trouvent pas nécessaire de payer aux structures de collecte des déchets parce que les voies et les caniveaux leur servent de dépotoirs.

Selon les responsables de la SOGEMA et de la mairie rencontrés lors de l'enquête, cette situation crée des conflits entre les deux institutions.

3-3-2- L'ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT AU NIVEAU DES MARCHES SECONDAIRES DE COTONOU

3-3-2-1-DISPOSITIF ORGANISATIONNEL

Comme décrit ci-dessus, la mairie de Cotonou possède un service qui s'occupe de l'assainissement ; c'est le Service de la Propreté Urbaine. Ce service se charge également de l'assainissement des marchés sous tutelle de la mairie. La pré-collecte est assurée par les ONG vers les points de regroupements.

3-3-2-2-DISPOSITIF MATERIEL

Les matériels utilisés sont des charrettes à traction humaine. Souvent, des camions simples ou des camions munis des broyeuses pour la collecte des déchets au niveau des terre-pleins centraux de la ville.

La DST de la Mairie dispose de trois services décrits plus haut avec des compétences qu'il faut pour l'assainissement de la ville. Mais les infrastructures et ouvrages d'assainissement restent numériquement insuffisants.

Au niveau des marchés de Cotonou il existe des dispositions légales, organisationnelles et matérielles en matière d'assainissement. Malgré tous ces dispositifs, l'assainissement reste un problème crucial à résoudre. C'est pourquoi, il est opportun de se poser la question de savoir quelle est la part de responsabilité des acteurs sociaux (la population, des OSC, des élus locaux) ? L'enquête de terrain renseigne sur chaque secteur de l'assainissement à Cotonou.

3-4-DONNEES EMPIRIQUES

Pour faciliter la compréhension de cette partie, les données empiriques sont présentées par secteur composant le domaine de l'assainissement.

Secteur des déchets solides ménagers.

Le déchet se définit comme un objet ou matériel ayant perdu sa valeur pour son détenteur (CREPA, 2009). Les déchets solides ménagers sont des déchets provenant des activités des ménages. A Cotonou, ces déchets sont essentiellement composés des ingrédients et objets de cuisine déjà utilisés ou non, les déchets de balayage, les meubles ayant perdu leur valeur. Le bilan de la gestion de ces déchets à Cotonou avant les années 1993-1995 montrait l'existence des ordures qui jonchaient les rues et des places publiques. Les ordures ménagères étaient utilisées pour servir de remblais aux bas-fonds. Aujourd'hui, le secteur des déchets solides ménagers est quelque peu structuré et les résultats sont améliorés comparé aux années d'avant 1993-1995.

Cette amélioration s'illustre à travers le résultat de l'enquête sur le taux des ménages abonnés aux SNG d'enlèvement des déchets, qui se présente comme suit :

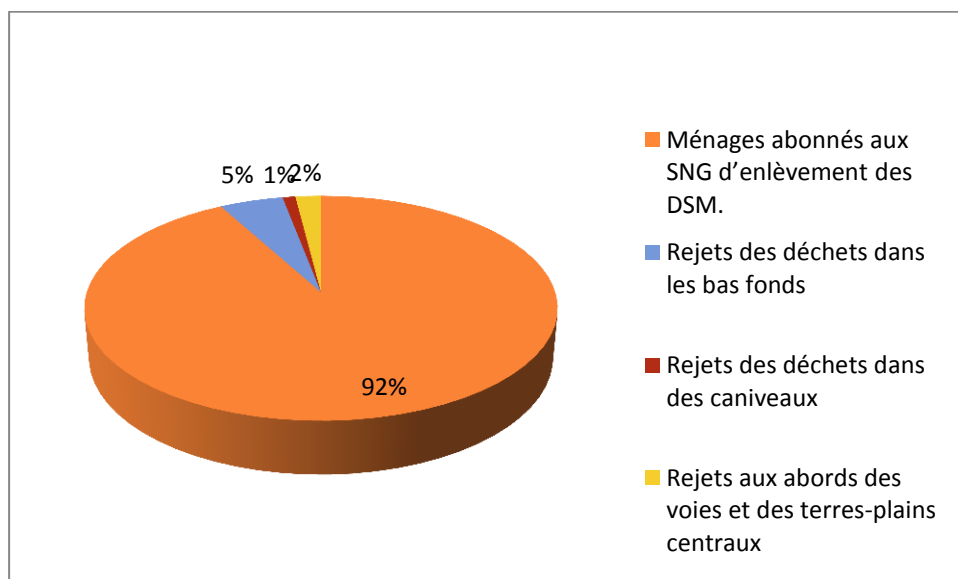


Figure1 : Evaluation de la gestion des DSM dans la ville de Cotonou.

Source : enquête novembre 2014

Le taux d'abonnement (92%) des ménages pour l'enlèvement des DSM est très satisfaisant. Mais certains ménages situés au bord des bas-fonds (5%) y jettent directement leurs déchets ; ces ménages ne sont pas abonnés aux structures de

pré-collecte. Quelques ménages (2%) abandonnent leurs déchets aux abords des voies, ou ils les déposent dans l'entreposage des déchets des autres ménages pour être enlevés par les structures de pré-collecte.

L'observation directe montre que les rues, les places publiques, sont jonchées des sachets plastiques de couleur noire, des sachets de « pure water », des paquets d'emballages, des papiers de ciment et papiers de journaux ayant servi à emballer des aliments vendus aux abords des voies. Aussi, à travers la ville de Cotonou, on observe des tas de déchets sur certains terre-pleins (exemple du terre-plein central de la double-voie conduisant vers la grande mosquée du quartier « Zongo »). Pendant l'enquête il a été observé que les poubelles des ménages étaient faites des paniers et des contenants usagés sans couvercles de protection.

Secteur des déchets biomédicaux

Ce secteur est spécifique aux déchets produits par des formations sanitaires. Trois documents réglementent le secteur :

- le Décret N° 2002-484 du 15 Novembre 2002, portant gestion rationnelle des déchets biomédicaux en République du Bénin, qui définit ce type de déchet comme étant « *tout déchet d'origine biologique ou non, résultant des activités médicales, ou tout déchet biomédical d'origine biologique contenant un agent infectieux, pathogène pour l'homme, ainsi que tout déchet d'origine non biologique contaminé par un tel agent* ».
- la politique Nationale d'Hygiène Hospitalière ;
- le code de l'Hygiène publique.

Dans la ville de Cotonou une structure s'occupe de la gestion des DBM. Les résultats d'enquête de terrain montrent que cinquante (50) formations sanitaires sont officiellement abonnées à cette structure de collecte des DBM. Les 50 abonnés sont des hôpitaux, des grandes cliniques et les Centres de Santé publiques et certains cabinets médicaux (Registre de DCAM-Bethesda 2014).

Certains cabinets médicaux, d'accouchement et de soins gèrent les DBM qu'ils produisent à leur manière.

Le résultat est que les charretiers, chargés des DSM se plaignent de trouver souvent des emballages des déchets provenant des formations sanitaires dans leur déchets (les aiguilles, les compresses, coton etc.). Certaines formations sanitaires s'arrangent avec les collecteurs de déchets solides ménagers pour qu'ils collectent les DBM et les déversent dans les points de regroupement des déchets ménagers. Certains collecteurs déversent ces déchets des centres de santé des cliniques et des cabinets de soins dans les bas-fonds.

Gestion des excréta à Cotonou.

Comme précisée plus haut, la gestion des excréta humains à Cotonou est assurée par des sociétés privées. Le graphique suivant montre le résultat de l'enquête sur l'évacuation de ces déchets.

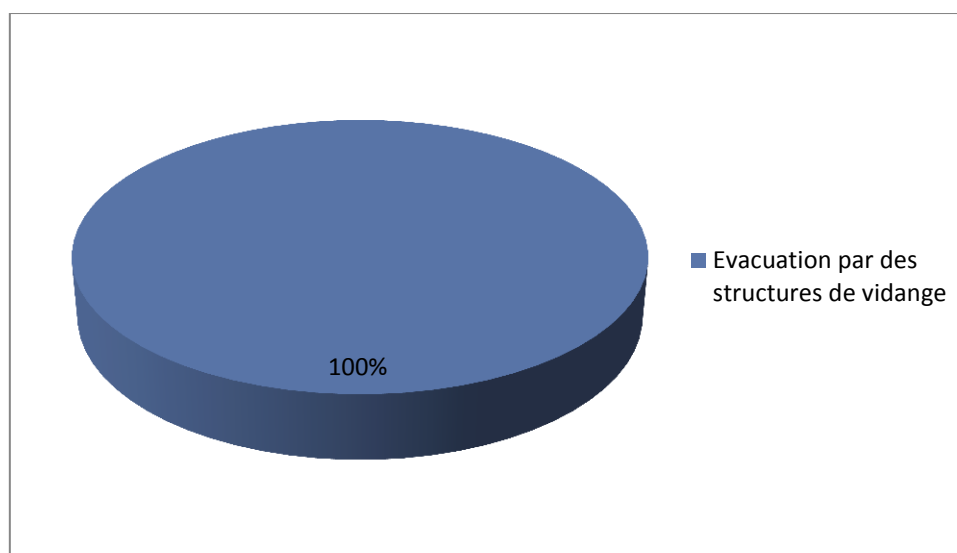
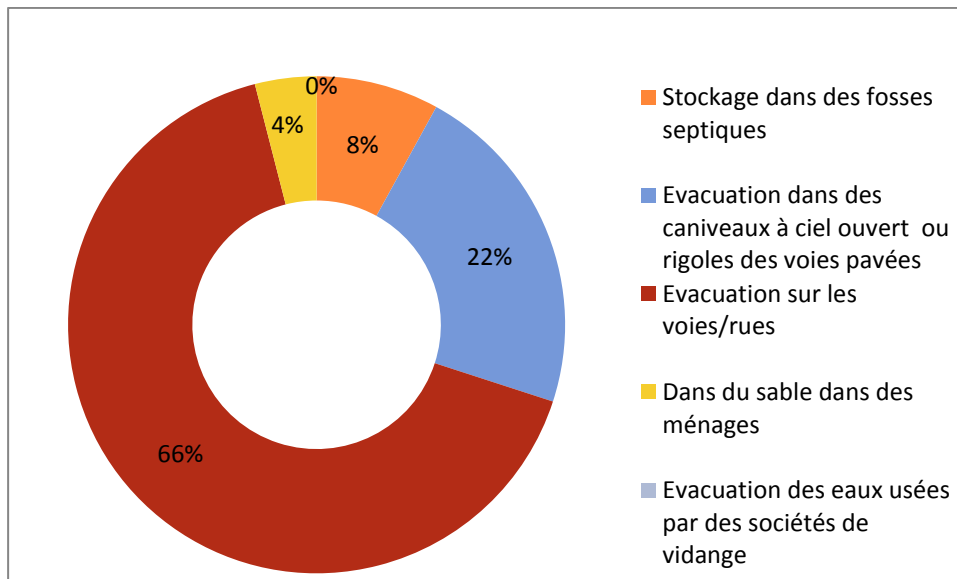


Figure 2 : Evaluation de la gestion des excréta dans la ville de Cotonou

Source : enquête de terrain novembre 2014

100% des ménages enquêtés font évacuer leurs excréta par des sociétés de vidange. Mais il a été observé pendant l'enquête, des sachets de couleur noire sur les voies contenant des excréta.

Gestion des eaux usées domestiques

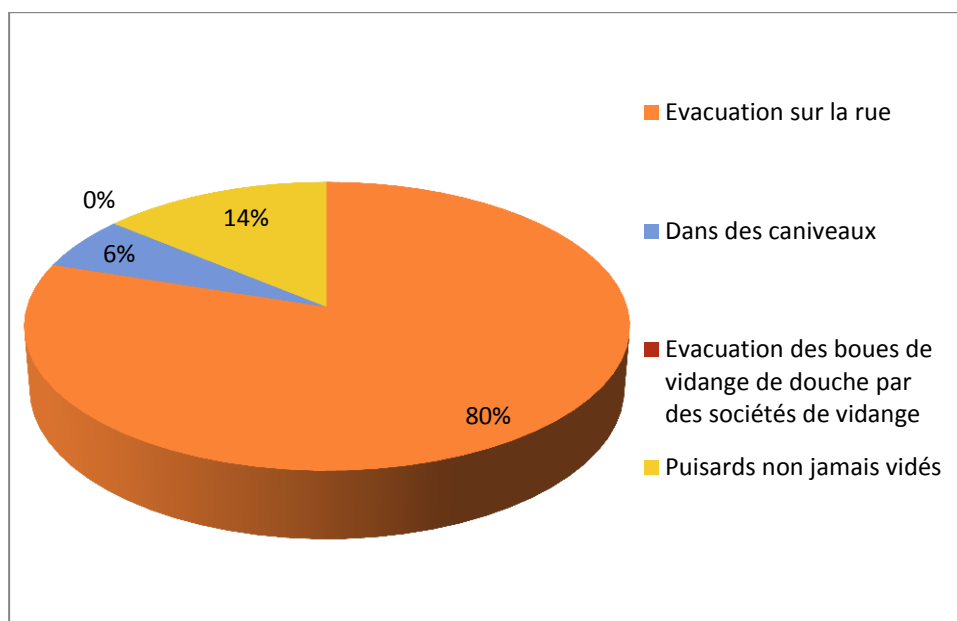


Graphique 3 : Gestion des eaux usées domestiques

Source : enquête de terrain novembre 2014

Les eaux usées domestiques n'ont aucun système collectif de gestion à Cotonou. 66% des eaux de cuisine sont jetées sur les voies/rues, 22 % dans des caniveaux et 4% dans des ménages.

Gestion des boues de vidange de douche



Graphique 4 : Gestion des boues de vidange de douches

Source : enquête de terrain novembre 2014

Ici aussi, les réceptacles des boues provenant des vidanges des fosses ayant contenu des eaux de lavage, sont des rues (80%) et des caniveaux (6%) et 14% des ménages n'ont jamais vidé les puisards. Notons qu'il n'ya aucun système mis en place pour la gestion de ces boues. Il n'y a également aucun contrôle sur les évacuations des boues et eaux usées domestiques. Tout le monde, presque à 100% des habitants du 6^{ème} du 7^{ème} et 8^{ème} Arrondissementsy compris leurs élus locaux côtoient ce phénomène sans se poser la moindre question sur la meilleure manière de gérer ces déchets pour garder l'environnement plus habitable.

Gestion des eaux pluviales (travaux réalisés sur le terrain)

Selon les autorités municipales (les élus locaux et les chefs services techniques), de grands travaux ont été réalisés pour le drainage des eaux de pluie vers la lagune dans le but de lutter contre les inondations, pour la santé et le confort des habitants de Cotonou.

Le tableau suivant illustre la quantité d'ouvrages d'assainissement et de drainage des eaux de pluie.

Tableau 5 : Ouvrages d'assainissement et de drainage des eaux de pluies.

Secteur	Ouvrages	Coût en million des francs CFA	Coût en million d'euros	Quartiers concernés	Observation
Assainissement et drainage	Digue nord de Cotonou	70 000	107,69	Akpakpa et Vossa	UE, Pays-Bas, (financement n'est pas bouclé),
	Bassin XX	28.000	43	Agla et Kindonou	UE a financé pour 200 millions d'Euros soit 13,4 milliards de FCFA.
	Bassin AA	52 000	80	Agbato	Financement recherché
	Collecteur P	30 000	45	Fifadji	Banque Mondiale
	Collecteur V2	2630	4,05	Dandji	Financement AFD
	Autres collecteurs	PM	PM		
	Total	182 630	279,74		

Sources : DPDM/MCOT/2006 et PDC p58.

3-5- PARTICIPATION CITOYENNE.

La participation citoyenne à l'assainissement de la ville de Cotonou est appréciée suivant les indicateurs définis par Kouame et Akpoue(2008). En effet, tous les citoyens participent d'une manière ou d'une autre au développement d'une localité, d'une nation ou d'un continent, mais, la participation citoyenne est celle organisée suivant des critères ou indicateurs permettant d'évaluer son effet ou impact sur le développement. Sans vouloir se répéter, ce type de participation répond aux critères indiqués sur le tableau VI ci-dessous. Dans le cadre du présent travail, il n'est pas question d'embrasser tous les domaines du développement, mais plutôt de se concentrer sur le domaine choisi, le domaine de l'assainissement de la ville de Cotonou. Tous ces indicateurs déclinés par Akpoue dans le cadre du développement local sont appliqués au domaine de l'assainissement.

Dans le tableau VI, les responsables des structures de gestions des secteurs d'assainissement ont été interrogées (un informateur par secteur, les

responsables ou leurs représentants). Au niveau du tableau VII, les ménages, les agents de la mairie, de SOGEMA, des agents des différents Ministères et les chefs-quartiers (au nombre de 328) ont été interviewés sur les indicateurs de la participation citoyenne d'A. Kouame et de Akpoue.

Tableau 6 : Synthèse des données Kouame et de Akpoue

indicateurs de la de participation citoyenne	Domaine	Structures de gestion des déchets solides ménagers	Structures de gestion des déchets biomédicaux	Structures de gestion des excréta	Structures de gestion des entreprises de curage des caniveaux	Structures de désensablement des voies urbaines	Structures de santé
Participation aux diverses réunions décisionnelles concernant le développement		100%	0%	0%	100%	100%	0%
Respect des droits et devoirs citoyens		100%	100%	100%	100%	100%	0%
Participation à l'élaboration des documents de planification		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Participation à l'élaboration du budget communal ou des projets		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Participation à l'élaboration des documents de code de conduite citoyenne		100%	0%	0%	0%	0%	0%
Information répétitive sur le code de conduite citoyenne collectivement élaboré		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Affichage du budget après son élaboration collective		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Affichage du budget après son exécution		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Compte rendu de la gestion budgétaire		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Identification des facteurs déterminants obstacles d'une action du développement		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Identification et recherche de solutions collectives au sein de la collectivité locale.		100%	0%	0%	0%	0%	0%

Sources : enquête de terrain 2014

Commentaire du tableau VI

Au niveau du tableau VI précédent, seules les structures de gestion des DSM, participent à quelques réunions telles que les réunions de décision concernant le développement de la commune, la participation à l'élaboration des documents de code de conduite citoyenne dans une collectivité locale, l'identification et recherche de solutions collectives au sein de celle-ci. Les structures de désensablement des voies et de curage des caniveaux ne participent qu'aux réunions concernant leur secteur en tant que prestataires de services de la Mairie. Quant aux autres structures, il n'y a aucune relation qui les lie avec les services techniques.

Les mêmes critères administrés aux ménages, aux chefs-quartiers, aux agents de la Mairie, donnent les résultats sur le tableau ci-dessous.

Tableau7: Participation citoyenne d'A. Kouame et de J.M Akpoue

Indicateurs	Ménages		Agents des ministères		Agents de Mairie		Chefs de quartiers		Total		Total général
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Participation aux diverses réunions décisionnelles concernant le développement communal	0	282	2	4	30	0	12	0	44	286	330
Respect des droits et devoirs citoyens	282	0	6	0	30	0	12	0	330	0	330
Participation à l'élaboration des documents de planification	0	282	2	4	10	20	0	12	12	318	330
Participation à l'élaboration du budget communal et des projets	0	282	2	4	20	10	10	2	32	298	330
participation à l'élaboration des documents de code de conduite citoyenne dans une collectivité locale	0	282	0	6	0	30	0	12	0	330	330
Information répétitive sur le code de conduite citoyenne collectivement élaborée	0	282	0	6	12	18	0	12	12	318	330
Affichage du budget après son élaboration	0	282	0	6	0	30	0	12	0	330	330
Affichage du budget après son exécution	0	282	0	6	0	30	0	12	0	330	330
Compte rendu de la gestion budgétaire annuel	0	282	0	6	30	0	8	4	38	292	330
Identification des facteurs déterminants pouvant être des obstacles pour un aboutissement souhaitée d'une action de développement	0	282	2	4	30	0	0	12	32	298	330
Identification et recherche de solutions collectives au sein de la collectivité locale	0	282	2	4	30	0	7	5	39	291	330

Source: enquête de terrain novembre 2014

Commentaire sur les tableaux 7

Sur 330 enquêtés, 44 participent aux réunions décisionnelles concernant le développement de la mairie dont la majorité est de la mairie (30). Ensuite, 39 enquêtés participent à l'identification et recherche de solutions collectives au sein de la collectivité locale avec 30 agents de la mairie. Aucun ménage enquêté ne participe aux activités de développement de la mairie.

Quelques propos recueillis sur le terrain

Selon l'un des membres de l'Union des Entreprises de Vidange interrogé, les vidanges des fosses, le transport et le traitement des excréta, sont organisés de telle sorte qu'aujourd'hui il n'ya plus de déversement des déchets liquides (excréta) dans la lagune, les palmeraies ou les cocoteraies.

Un réseau de drainage des eaux pluviales est en construction depuis des années 2000 à ce jour, mais son entretien par la population reste un problème d'actualité.

Le secteur des DBM est géré par des ONG, mais elles n'arrivent pas à couvrir toutes les formations sanitaires de Cotonou.

La gestion des eaux usées domestiques et les boues de vidange, est laissée à la charge des ménages.

La gestion des DBM, la gestion des excréta humains, la gestion des eaux usées domestiques échappent au contrôle des services de la mairie. Bien que le secteur des DSM, l'entretien et le désensablement des voies, le curage des caniveaux soient sous le contrôle de la mairie, les problèmes de l'assainissement de la ville de Cotonou demeurent un casse-tête pour les autorités. La question qui se pose dans cette situation est alors: quelle est la part de responsabilité de chaque acteur social dans le secteur de l'assainissement de la ville de Cotonou? L'analyse des résultats d'enquête a permis de dégager la part de responsabilité de chaque acteur dans ce domaine.

CHAPITRE IV : ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETE ET VERIFICATION DES HYPOTHESES.

Dans ce chapitre il s'agit essentiellement de l'analyse des résultats découlant de l'observation de l'organisation du secteur de l'assainissement dans la ville de Cotonou, et de la participation citoyenne des cotoinois, puis de la vérification des hypothèses. Ce chapitre conduit à la conclusion de la recherche.

4-1 : ANALYSE DES RESULTATS

4-1-1 : Analyse des résultats de l'organisation du secteur de l'assainissement à Cotonou

Faudrait-il dire comme Diop (2008) que « *la responsabilisation des acteurs à la base reste incomplète voire inexistante ?* ». En effet, l'assainissement selon le document de la Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement de Base a pour composantes : la gestion des DSM, des DBM, des boues de vidange et des excréta, des eaux usées domestiques et la maîtrise des eaux pluviales.

Selon le PHAC, tel que dit précédemment, les mairies sont responsables de l'hygiène et de l'assainissement de leur territoire ainsi que la protection de la santé de leurs administrés contre les maladies provenant d'une mauvaise gestion de l'environnement.

L'accès aux services d'assainissement représente une des priorités de la Stratégie Nationale de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté. Dans cette dynamique, le Bénin s'est fixé un objectif qui s'inscrit dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement : « *réduire de moitié sur la période allant de 2002 à 2015- la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement* » (Guide d'élaboration de Guide d'élaboration de PHAC, 2010).

Ce qui précède montre que le domaine d'hygiène et d'assainissement est un domaine important dont l'atteinte des objectifs contribue au développement global d'une nation. Pour être efficace et permettre un suivi adéquat, la

décentralisation du secteur au niveau local, la responsabilisation des autorités locales et des acteurs à la base seraient un atout favorable à l'atteinte des OMD. Mais, ce secteur du développement semble n'avoir pas encore pris l'envol pour le développement de la ville de Cotonou.

■ **Au niveau de la gestion des DSM**

Bien que des améliorations notables aient été remarquables, comparées aux années 80 à 95, Cotonou reste encore une ville sale de ses déchets. Il est vrai que, ce n'est pas une question de quantité de déchets (comme dans les années 80-95, période pendant laquelle les déchets ménagers servaient de remblai pour les rues et les maisons), mais une question de qualité dans la maintenance de la salubrité de la ville. L'effort fait pour dégager des déchets ménagers de la ville de Cotonou a été possible grâce à l'intervention des Structures Non Gouvernementales (SNG). Aujourd'hui 92% des ménages enquêtés sont abonnés à ces structures pour l'enlèvement des déchets. Mais, malgré cet effort déployé par la mairie et les structures non gouvernementales impliquées, les rues, même les voies principales sont souvent des réceptacles des déchets domestiques et des usagers de la route. Les contenants des déchets domestiques sont aussi des déchets souvent jetés sur les voies par des pré-collecteurs après avoir vidé le contenu. Pendant l'enquête, à la question « pourquoi les rues de Cotonou sont souvent jonchées de déchets? » un des enquêtés répond par une autre question :

Encadré n° 2

« lorsque vous quittez 'Tokpa', vous achetez vos beignets de haricot et d'ignames frites, et vous finissez de manger sur la rue en venant à 'Gbédjromédé', allez-vous garder ce déchet d'emballage en main jusqu'à la maison ? »

Source : enquête de terrain novembre 2014

Puis il répond:

Encadré n° 3

« vous jetez l'emballage vide sur la voie ou bien là où vous trouvez un tas d'ordures ».

Source : enquête novembre 2014

Cette question et sa réponse montrent que, la ville de Cotonou ne possède pas de poubelles publiques, ce qui est vraiment visible. Aussi, la population n'est-elle pas habituée à garder les emballages vides pour les jeter dans la poubelle à la maison. Cette remarque est d'autant plus pertinente qu'on observe des passagers dans les bus ou véhicules à quatre roues jeter des déchets d'emballage par-dessus des issues des véhicules.

Un autre enquêté non-abonné aux structures de collecte des DSM et qui déverse ses déchets dans les bas-fonds, déclare:

Encadré n° 4

« pourquoi s'abonner pour payer de l'argent alors que je suis à côté de la brousse ? C'est ça qui fertilise les sols au village. Ces collecteurs même déversent les déchets dans des bas-fonds ».

Source : enquête, novembre 2014

Ceci montre en réalité que pour cet enquêté, il faut continuer par déverser des DSM dans les bas-fonds pour fertiliser le sol comme au village alors qu'en ville on ne cultive rien. Egalement la proximité des maisons avec des bas-fonds rend difficile la gestion des DSM. En plus, certains pré-collecteurs continuent de déverser des DSM dans des bas-fonds. A ce sujet, un des responsables des pré-collecteurs a reconnu qu'il existe encore certaines structures non autorisées qui continuent encore de déverser des DSM dans les bas-fonds. Cette pratique des structures illégales n'encourage pas des ménages à s'abonner afin d'avoir des résultats satisfaisants de 100% d'abonnement à Cotonou.



Photo n°1 : aspect physique du terre-plein central longeant la double-voie du carrefour « Commissariat central » à la grande mosquée de Zongo.

Source : cliché ADJARRO, novembre 2014



Photo n° 2 : la rue pavée de Gbèdagba

Source : cliché ADJARRO

■ Au niveau de la gestion des DBM

A Cotonou, une structure non gouvernementale s'occupe de la collecte et du traitement des déchets biomédicaux ; il s'agit de DCAM Bethesda. Le constat est que cette structure n'arrive pas à couvrir toutes les formations sanitaires (les hôpitaux, les centres de santé, les cliniques, des cabinets médicaux, de soins et d'accouchement) de Cotonou. Les grandes formations sanitaires telles que les hôpitaux sont abonnées aux structures de collecte et de traitement des DBM, mais des cabinets de soins médicaux et d'accouchements ne sont pas abonnés. L'enquête faite dans certains cabinets de soins montre que les « coupants/tranchants et les piquants » sont stockés dans des bouteilles en verre ou en plastiques (dans des bouteilles de sérum et des plastiques de Possotomè), alors que ces déchets dangereux devraient être collectés dans des contenants appelés

« boîtes de sécurité » qui sont recommandées par l'OMS et le Ministère de la Santé.

Les compresses et des cotons souillés sont emballés dans des sachets et introduits dans des poubelles de DSM, puis collectés par des pré-collecteurs, au lieu de s'abonner à la structure de collecte et de traitement des DBM pour que ces déchets issus des soins soient enlevés (collectés) de façon sécuritaire.

Un agent d'une formation sanitaire à qui est adressée la question de savoir pourquoi sa structure ne s'abonne-t-elle pas aux Structures de Pré-collectes des DBM ? Il répond :

Encadré n° 5

« nous faisons de notre mieux, nous ne jetons pas nos DBM dans des bas-fonds comme d'autres, est-ce que vous faites enquête pour savoir comment les agents de santé dans leurs maisons gèrent les DBM qu'ils produisent ? Allez enquêter pour voir »

Source : enquête de terrain novembre 2014

A un autre de dire :

Encadré n° 6

« l'abonnement coûte cher, nos petits cabinets ne peuvent pas payer le coût de l'abonnement ».

Sources : enquête de terrain novembre 2014

Ces réponses montrent que la gestion des DBM à Cotonou est loin d'être maîtrisée. Les cabinets de soins médicaux et d'accouchements, et des agents de santé qui travaillent à domicile, produisent des DBM dont la gestion est encore hasardeuse. Cela justifie le fait que les pré-collecteurs des DSM se plaignent qu'ils retrouvent souvent des aiguilles et des bistouris dans les déchets collectés.

Il est vrai que l'existence de ces structures non gouvernementales de collecte des DBM a réduit le rejet de ces déchets dans la nature, mais il reste encore un travail de qualité à faire. Certains cabinets de soins médicaux et d'accouchement enquêtés ne disposent pas des documents tels que : le Décret portant gestion rationnelle des Déchets Biomédicaux au Bénin et innocuité des soins et le document, le code de l'hygiène publique et le document de la Politique Nationale de l'Hygiène et d'Assainissement de Bénin.

Certains agents ne connaissent pas l'existence de ces documents. Un agent de santé a demandé là où il peut s'en procurer.*

- Au niveau de la gestion des eaux usées domestiques

Près de 88% des ménages enquêtés jettent les eaux usées domestiques sur des voies ou dans des caniveaux. Dans ces ménages, il a été constaté pendant l'enquête qu'on ne trouve pas des lieux de déversement des eaux usées. Ils n'ont pas de lavabos, ni de fosses des fosses septiques. Donc, les membres de ces ménages n'ont pas d'autres choix que celui de déverser des eaux usées sur les voies publiques. Au niveau des caniveaux, les eaux usées sont déversées avec des déchets solides et des huiles de cuisines, ce qui bouche les caniveaux. Au niveau des rues, le déversement de ces eaux cause des « nids de poules » empêchant une circulation facile des usagers à deux ou quatre roues. Aussi, lors des pluies abondantes, le sable des voies est drainé vers les caniveaux qui se bouchent.

Les nuisances de cette pratique sont nombreuses telles que :les odeurs fortes, désagréables se dégagent de ces eaux usées par pourrissement en contact avec la terre.

Un enquêté faisait observer que le déversement des eaux usées sur des voies est une chose régulièrement observée à Cotonou. Ces eaux usées contiennent des restes de nourritures qui attirent des poulets et les pigeons qui se font écraser sur les voies à la recherche de leur proie.

Presque toutes les vendeuses de nourritures aux abords des voies observées au cours de l'enquête, déversent les eaux usées sur les voies.

Un autre enquêté trouve que cette pratique est normale. Il dit ce qui suit :

Encadré N° 7

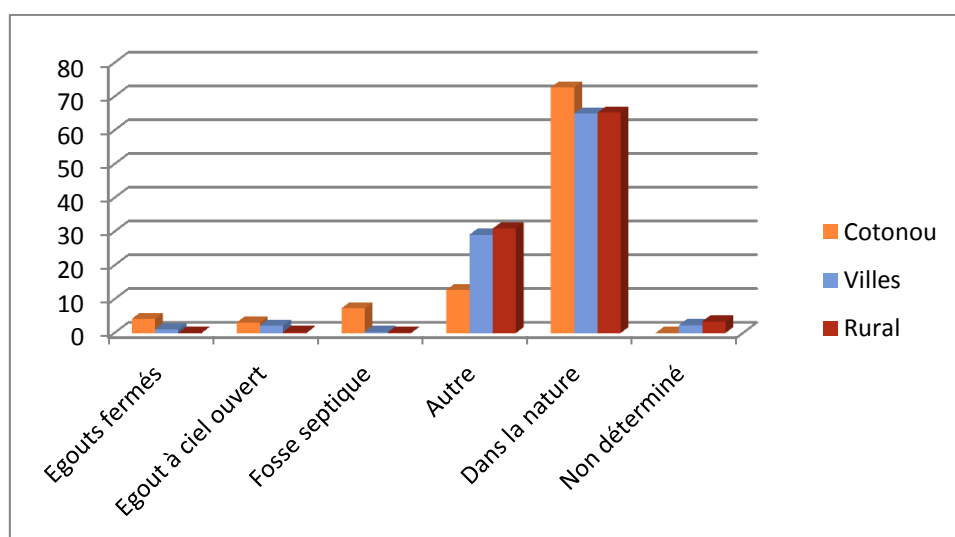
« les eaux usées domestiques nourrissent des animaux domestiques, (la volaille surtout) et fertilise les sols dans des villages».

Source : enquête de terrain 2014

8% des ménages possèdent des fosses septiques pour recueillir des eaux usées domestiques. Ils ne déversent pas des eaux usées sur les voies. Précisons que ces habitations sont des maisons à étages et des villas. Des habitants de ces maisons déclarent ne pas connaître la dernière fois que des fosses septiques ont été vidangées. Cela signifie que les fosses septiques bien construites peuvent contenir les eaux usées pour longtemps.

Deux des habitants de ces ménages déclarent avoir un système interne naturel d'épuration d'eaux usées. Cette question de système naturel d'épuration d'eaux usées domestiques mérite une étude approfondie.

Figure 5 : Répartition en pourcentage des femmes interrogées selon le système d'évacuation des eaux usées



Sources : PHAC 2010 p8

Les résultats d'enquête de terrain avoisinent les résultats nationaux trouvés en 2010, qui sont de 92,7% (rejet dans les égouts à ciel ouvert ou fermés, dans la nature et autres) dans la ville de Cotonou (voire le graphique ci-dessus). Le rejet des eaux usées dans la nature principalement sur les voies fait 72,7% en ville.

■ Au niveau de la gestion des boues de vidange

Au niveau de la gestion des boues de vidange, seuls les excréta, sont à 100% évacués par les entreprises de vidange. Une enquêtée déclare à ce sujet :

Encadré n° 8

« le citoyen Cotonnois est capable de déverser des excréta sur la rue si ce n'est qu'à cause des odeurs désagréables que ces déchets dégagent. La preuve, les boues de vidange des fosses septiques de douche sont déversées sur des rues ou dans des caniveaux pendant la nuit »

Source : enquête de terrain novembre 2014

Bien que les excréta soient vidangés à 100% des ménages enquêtés, des poubelles externes des ménages sont souvent des lieux de rejet des sachets plastiques noirs contenant des excréta humains. 80% des ménages enquêtés avouent avoir déversé des boues de vidange des fosses septiques de douche sur les voies.

Un autre enquêté qui n'est pas pour le déversement des eaux et boues de vidange sur les voies affirme:

Encadré n° 9

« les concessions qui ont des moyens financiers louent des 'motopompes' pour vider leurs fosses septiques de douche directement dans des caniveaux et les opérations se font les nuits »

Sources : enquête, novembre 2014

L'assainissement est fortement lié à la santé publique en raison des nombreuses maladies liées à un milieu malsain. La proximité avec les eaux usées et des boues de vidange peut engendrer des maladies à transmission fécale-orale (diarrhée, typhoïde, hépatites, choléra). D'autres maladies sont également liées à un mauvais assainissement de base et en particulier à des latrines défectueuses ou inexistantes : bilharziose, nématodes ou autres vers.

L'assainissement vise à assurer l'évacuation et le traitement des eaux usées et des excréments en minimisant les risques pour la santé de la population et pour l'environnement.

Un agent de santé rencontré pendant l'enquête déclare :

Encadré n° 10

« le rhume, la toux, les affections pulmonaires et autres qui se développent à Cotonou, ne sont pas dus uniquement à la pollution des gaz d'échappement de diverses motos, mais sont aussi dus à ces divers déversements des eaux usées et des boues de vidange sur des rues »

Sources : enquête de terrain, novembre 2014

Il précise en disant :

Encadré n° 11

« les maladies diarrhéiques sont aussi dues aux boues de vidange et des eaux usées. Une fois séchés les microbes qui s'y trouvent sont véhiculés par la poussière pour se poser dans les assiettes mal protégées des vendeuses aux abords des rues, et même à la maison. Au moment où certaines personnes développent les maladies rhino-pulmonaires, d'autres développent des maladies diarrhéiques causées par des microbes contenus dans la poussière de ces boues et eaux usées »

Sources : enquête de terrain novembre 2014

Le tableau 8 suivant illustre les propos de cet enquêté :

Tableau 8 : Conséquences environnementales et sanitaires d'un défaut d'assainissement

Composante	Conséquences environnementales
<p>Défaut d'évacuation des excréta Présence de matières fécales dans la nature ; Contamination des eaux de surfaces ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination des sources d'alimentation en eau ; - maladies liées au péril fécal : diarrhées diverses, dysenterie, typhoïde, choléra ; - maladies parasitaires : ascaris, tœnia ;
<p>Mauvaise évacuation des eaux usées Présence d'eau stagnante ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Infiltration et pollution des nappes phréatiques peu profondes ; - maladies hydriques liées à la pollution des eaux : diarrhées, typhoïde, etc. ;
<p>Mauvaise gestion des déchets solides Dégradation du cadre de vie : visuel et odeurs ; Prolifération d'insectes et autres rongeurs Pollution des eaux (nappes, cours d'eau) : eutrophisation, mort des poissons. Risques de pollution chimique et de pollution organique ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Colmatage des caniveaux ; - maladies diverses liées aux vecteurs : mouches, blattes, et autres rongeurs ; - maladies liées à la pollution des eaux ; - maladies liées à la pollution chimique ou organique ; - présence de gîtes larvaires : paludisme
<p>Mauvais drainage des eaux pluviales Inondations ; Erosion, dégradation des voies et infrastructures ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'eau stagnante ; - transfert des germes et microbes et contamination des populations (maladies hydriques et maladies liées au péril fécal) ; - prolifération des moustiques : paludisme, fièvre jaune ;
<p>Mauvaise gestion des déchets biomédicaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de déchets à risques dans les déchets ménagers ou dans la nature.

Source : Guide d'élaboration de PHAC, 2010 P9,

Les conséquences environnementales sanitaires de la mauvaise gestion des déchets en général sont nombreuses. Les hôpitaux et centres de santé sont souvent fréquentés pour des maladies dues au péril fécal, aux eaux usées mal gérées, aux eaux de pluies stagnantes, etc. comme l'indique le tableau 8 ci-dessus. Le guide d'élaboration du Plan d'Hygiène et d'Assainissement le stipule en ces termes :

« Le non-respect des bonnes pratiques d'hygiène expliquent que 60 à 70% des consultations dans les centres de santé et les hôpitaux sont dues à des maladies liées à l'eau, au manque d'hygiène et d'assainissement ».

▪ **Au niveau de la gestion des eaux pluviales**

Les caniveaux construits à grand-frais à Cotonou sont des moyens efficaces pour drainer les eaux de pluies vers la lagune afin d'éviter les inondations. Mais ces caniveaux offrent aujourd'hui un spectacle désolant. Les déchets solides ménagers et les eaux usées sont directement déversés dans les caniveaux ou entreposés aux abords. Lors des grandes pluies, ces déchets sont entraînés dans ses caniveaux. Les boutiques précaires posées sur les caniveaux accélèrent leur dégradation. L'observation attentive des images ci-dessous montre de grandes fissures au niveau des caniveaux.

Une enquêtée à qui est adressée la question de savoir pourquoi elle déverse des déchets dans les caniveaux? Elle répond ironiquement:

Encadré n° 12

« les collecteurs d'ordures (gbobèto en langue Fon) nous prennent de l'agent et nous payons encore des taxes à SOGEMA »

Source : enquête de terrain, novembre 2014

Le fait de payer les taxes à la SOGEMA, leur donne le droit de déverser des déchets dans les caniveaux au cas où cette société tarde à venir vider les poubelles.

La putréfaction de ces déchets dégage des odeurs insupportables. A la question : supportez-vous ces odeurs? L'enquêtée répond : « ékomamii en langue Fon » qui signifie, « nous sommes habitués »



Photo 3 et 4: aspect physique du caniveau à ciel ouvert longeant le marché

Dantokpa

Source : cliché ADJARRO, novembre 2014



Photo 5 : aspect physique de certains caniveaux à ciel ouvert et le caniveau de Jéricho. Source : cliché ADJARRO, novembre 2014

Pendant l'enquête de terrain, un chef de ménage, après lui avoir administré le questionnaire dit ce qui suit:

Encadré n° 13

« La participation citoyenne au développement local ou national obéit à certains principes ».

Sources : enquête, novembre 2014

Il en cite six qu'on a résumés ci-dessous :

- une politique nationale clairement définie sur l'assainissement et l'hygiène, les lois et décrets d'application qui en découlent ;
- un gouvernement local ou national ayant une vision prospective à long terme sur l'assainissement de la ville ou de la localité, selon une période déterminée, par quel moyens (humains, matériels et financiers) et pourquoi?
- Une éducation citoyenne à la base de la compréhension des enjeux de l'assainissement pour le développement humain durable ;

- un système d'information clairement défini et mis en œuvre permettant aux citoyens de comprendre les enjeux de l'assainissement, leurs droits et leurs devoirs envers la nature;
- de l'existence des infrastructures collectives et individuelles/domestiques adaptées à l'assainissement et à l'hygiène du milieu ;
- des mesures coercitives cohérentes dénuées de toutes interventions politiciennes afin de décourager les contrevenants à l'action citoyenne.

Il ajoute :

Encadré n° 14

« les politiques sont clairement définies au Bénin, les lois existent, les décrets d'applications sont pris, mais la mise en application fait défaut »

Sources : enquête 2014

Ensuite il pose des questions suivantes :

- Quelle est la vision prospective sur l'assainissement à Cotonou et ailleurs?
- Quel est le système d'éducation et d'information mis en place pour les citoyens sur l'assainissement à Cotonou et ailleurs ?
- Quelles sont les infrastructures adéquates mises en place ?
- Les mairies se précipitent sur les mesures coercitives (police sanitaire, police environnementale etc.), mais, les citoyens connaissent-ils leurs devoirs et leurs droits sur l'environnement ?
- Les études manquent-elles (études académiques, prospectives de développement, de faisabilité) ? Est-ce la pauvreté ou l'inorganisation ? A quoi servira le travail que vous faites ? Qui en prendra connaissance pour s'en servir ?

Au terme des résultats de l'enquête et des analyses ci-dessus, la réponse à la première hypothèse semble être mitigée : en effet, les politiques et les stratégies

en matière d'assainissement sont définies telles que exposées au premier chapitre.

Sur le plan organisationnel et ressources humaines, la DST de la Mairie de Cotonou est organisée avec des tâches définies par service pour faire face à l'assainissement de la ville.

Des investigations faites sur le terrain, il révèle que, la gestion des déchets solides ménagers (DSM), le curage des caniveaux, le désensablement des voies publiques sont sous le contrôle de la mairie.

La gestion des déchets biomédicaux (DBM) et la gestion des excréta dans la ville de Cotonou, des structures privées s'en chargent, mais ces structures n'ont aucune relation avec la mairie.

La gestion des déchets liquides et les boues de vidange (vidange des douches) échappent au contrôle de la mairie et presque la majorité des ménages de Cotonou déversent ces déchets sur des voies et dans des caniveaux fermés ou à ciel-ouverts. Même les déchets solides ménagers dont les structures sont sous le contrôle de la mairie ne sont pas correctement bien gérés : pas de poubelles publiques, les caniveaux et les voies publiques sont des réceptacles de ces déchets.

De ce qui précède, peut-on dire que la Mairie de Cotonou est outillée pour faire face aux défis de l'assainissement de la ville?

Il y a encore d'énormes travaux à faire pour assurer le développement de la capitale économique du Bénin en matière d'assainissement. Au nombre de ces travaux on peut citer :

- la sensibilisation des ménages, des services, des commerces et des habitants de Cotonou pour une bonne gestion des déchets. Les poubelles publiques sont également nécessaires pour la propreté des rues. Pour une collecte de qualité des DSM, des poubelles types peuvent être proposées aux ménages, aux services et aux commerces;

- la mise en place d'un système de collecte ou d'évacuation des eaux usées domestiques, industrielles, des petites et moyennes entreprises. L'installation de ce système collectif ou individuel aidera à résoudre de multiples difficultés : i) les efforts humains de transport des eaux usées des ménages vers des rues et les caniveaux ii) la dégradation rapide des rues qui rend la circulation difficile, iii) la dégradation des caniveaux qui se bouchent plus vite;
- l'installation des toilettes publiques dans tous les quartiers. Pendant l'enquête, on pouvait lire sur les murs :

« interdit d'uriner ici, amende : caillou sur la tête » ;

« interdit d'uriner ici, amende : cinq milles francs » ;

« interdit d'uriner et de faire « caca », amende : bastonnade » etc.

Tout ceci prouve que le besoin existe. Il n'est pas facile à un homme (femme et homme) lorsqu'il éprouve le besoin de se mettre à l'aise, de rentrer dans une maison qui n'est pas la sienne, de demander à aller à la toilette. Les plus simples possibilités qui s'offrent à lui sont : faire face à un mur pour uriner, se blottir derrière un arbre ou un tas d'immondice pour déféquer. Ce n'est pas pour justifier ces actes qui polluent l'environnement et deviennent malsains pour la population environnante et qui tente de mettre fin à cette pratique en écrivant des interdictions sur les murs pour décourager les contrevenants. Il est vrai, le citoyen doit mettre en pratique l'écocitoyenneté et la maîtrise de soi, mais, si ces comportements, continuent jusqu'à présent, il faut agir selon le sens de la demande (faire de toilettes publiques et sensibiliser la population pour leur utilisation).

4-1-2 Analyse des résultats de la participation citoyenne

Si on définit la participation citoyenne comme *« un processus dans lequel les gens ordinaires d'une communauté exercent le pouvoir sur des décisions relatives aux affaires générales de leur communauté »*, peut-on parler, dans le domaine de l'assainissement de la ville de Cotonou, de participation citoyenne ?

Ou dira-t-on que : les acteurs sociaux ne participent pas assez et sont responsables de l'insuccès de certains projets d'assainissement comme la 3^{ème} hypothèse l'affirme?

A la lumière de la classification chronologique de la participation citoyenne de **Anrstein** (1969) rapportée par Fortin - Debart et Girault, la participation citoyenne se situe au 3^{ème} niveau qu'il a dénommé « *le pouvoir effectif des citoyens* ». A ce niveau, « *l'espace de participation et de discussion est connecté à l'espace de décision* ». Les citoyens (conseils de quartiers) « *co-décident* » avec les élus, les services techniques de la mairie, du budget communal. Les citoyens suivent et évaluent l'exécution de leurs décisions. Ils exercent un contrôle sur l'exécution du budget concernant leur quartier ou la commune. « *La participation citoyenne s'inscrit dans la recherche d'un modèle de démocratie plus près des citoyens, s'approchant en ce sens de la démocratie participative* » (André 2012). C'est le 3^{ème} niveau qui est le niveau de la participation citoyenne.

Au 2^{ème} niveau de la participation citoyenne ou « *la coopération symbolique* », les décisions, les discussions, les débats relatifs à la préservation de l'environnement existent, mais restent consultatifs selon l'auteur (Arnstein 1992). La faisabilité et la légitimité sont laissées aux soins des élus ou du pouvoir, mais le contrôle citoyen est exercé par les citoyens sur le budget communal pour l'environnement ou autres affaires publiques.

Au 1^{er} niveau de participation citoyenne « *la non-participation* », l'information existe, les travaux des experts aussi. Les citoyens sont informés et un effort de publicité pour l'adhésion aux pratiques et comportements jugés favorables existent selon Arnstein. Alors, à quel niveau se trouve la participation citoyenne à l'assainissement à Cotonou selon les approches de cet auteur?

Foret (2001) quant à elle, dit: « *le pouvoir existe quand les hommes agissent ensemble ; il s'évanouit quand ils dispersent* ». La question qui se pose ici est

celle-ci : les acteurs sociaux agissent-ils ensemble pour avoir le pouvoir de vaincre les défis de l'assainissement pour le développement de la ville? Dans le domaine de l'assainissement à Cotonou, les acteurs agissent de manière dispersée.

Au niveau des structures non gouvernementales, seules les structures qui s'occupent de la gestion des déchets solides ménagers sont en collaboration avec la municipalité de Cotonou et ont des projets communs. Les structures privées de désensablement, de curage des caniveaux et des transporteurs des déchets solides ménagers traitent avec la mairie en tant que prestataires de services ; ils n'ont pas de projets communs avec la mairie. Les structures de gestion des déchets biomédicaux et celles de gestion des excréta (entreprises de vidange), n'ont aucune relation avec la mairie.

Les eaux usées domestiques et les boues de vidange des douches sont laissées à la charge des ménages, aucune structure ne s'en occupe.

Egalement, la mairie ne sait pas comment les petites et moyennes industries, commerces, les hôtels et autres, gèrent leurs eaux usées. Bien que les documents officiels n'attribuent pas à la mairie cette responsabilité, pour préserver la santé de sa population, une attention particulière devrait être portée sur ce domaine.

Les solutions de teinture des pagnes communément appelés « Bogolan en langue Fon » pourraient être un exemple de véritable pollution de l'environnement. Ces produits ou colorants sont utilisés sans aucune précaution puis déversés ensuite sur les rues, dans des caniveaux et même dans les maisons abritant des lieux de teinture.

Ces structures non gouvernementales ne disposent pas assez d'informations venant de l'autorité municipale, ni d'aucune structure qui informe sur l'assainissement de la ville.

Les ménages de Cotonou savent juste qu'il faut payer entre 1500 et 2000 CFA (selon les quartiers) aux structures de collecte des déchets solides ménagers pour que leurs ordures soient enlevées ou ramassées. Les ménages qui sont contraints, parce que ne sachant où déverser leurs déchets s'abonnent aux structures de pré-collecte des ordures. Ceux qui sont aux abords des bas-fonds, des « caniveaux à ciel ouvert » ou des voies pavées, les jettent à ces endroits sans être inquiétés.

4-2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES

4-2-1 : HYPOTHESES 1 ET 2 SUR L'ORGANISATION DU SECTEUR D'ASSAINISSEMENT

L'approche systémique, «reconnait les propriétés d'interactions dynamiques entre les éléments d'un ensemble[...]une méthode qui permet de mobiliser, d'organiser et de maîtriser des ensembles vastes et complexes » Eu égard à cette approche, et vu l'organisation faite du domaine d'assainissement, la DST doit mieux s'organiser pour relever les nouveaux défis de l'assainissement.

Depuis 1990 à ce jour, un grand effort est fait en matière d'infrastructures d'assainissement : les pavages et les bitumages des voies publiques avec ouverture des caniveaux fermés ou à ciel ouvert pour le drainage des eaux pluviales, les points de regroupement et des lieux de décharge des DSM. Sur ces points, les infrastructures en matière d'assainissement existent, mais sont encore en nombre insuffisant. Les grands travaux de pavage et d'ouverture des caniveaux de drainage des eaux pluviales restent encore à faire selon les responsables de la municipalité de Cotonou. La gestion des déchets biomédicaux constitue un autre défi pour la DST : (i) avoir un centre d'incinération de ces déchets à la taille de la production journalière et sensibiliser tous les centres de santé, les cliniques et hôpitaux à s'abonner aux structures privées de collecte des DBM, (ii) construire une station d'épuration des déchets liquides (le centre d'Ekpè est devenu insuffisant et inadapté selon les usagers de la station).

Les documents légaux existent aussi (les politiques et les stratégies), mais le domaine d'assainissement n'est pas organisé en système cohérent permettant de maîtriser les activités de chaque acteur. Aussi, les acteurs de chaque secteur ne maîtrisent-ils pas la population qu'ils desservent.

Le fait que la mairie s'est organisée pour collecter gratuitement les déchets des terre-pleins centraux, chaque jour les immondices s'accroissent. Les habitants riverains des abords de ces voies trouvent plus simple de déverser leurs déchets sur ces terre-pleins que de s'abonner aux structures de collectes des déchets ménagers.

4-2-2 : HYPOTHESE 3 SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

On peut affirmer que le domaine de l'assainissement de la ville de Cotonou se situe **à peine** à la « non-participation » de Arnstein. A la non-participation de cet auteur, au moins l'information existe et la recherche pour la promotion des recommandations des experts pour l'adhésion de tous les citoyens existe aussi. Ici, le système d'information est presque inexistante, les sources d'informations sont rares, les citoyens sont livrés à leur bon sens de conduite.

Quittant le champ d'analyse de Arnstein et Considérant les critères de participation citoyenne décrits par Kouame et Akpoue (2008), il n'y a pas de participation citoyenne, il n'y a pas de contrôle citoyen en ce qui concerne l'assainissement de la ville de Cotonou. Il n'existe pas un creuset de discussion entre tous les acteurs du domaine de l'assainissement et les autorités locales, sauf au niveau du système de gestion des déchets solides ménagers où, les responsables des ONG chargées de la collecte se réunissent pour discuter des problèmes relatifs à la gestion des DSM. Là encore, les acteurs principaux qui sont des citoyens, ou des habitants de Cotonou, des organisations de la société civile, ne sont pas présents à ces rencontres. Seulement, les chefs de ménages savent qu'il faut payer une redevance mensuelle.

Le comportement des habitants de Cotonou par rapport à l'assainissement de la ville est dû à l'inorganisation du domaine de l'assainissement de la ville.

Peut-on parler de l'incivisme de la population comme le disent certaines autorités municipales? L'incivisme est une violation flagrante des règles de conduite sociale établies et connues de tous les citoyens. Ces règles de conduite en matière de l'assainissement existent-elles? Sont-elles connues de la population? Quelles sont les sources d'information? L'enquête a prouvé que 100% de ceux qui sont interrogés reconnaissent l'existence des règles de bonne conduite pour la préservation de l'environnement urbain. Les documents se trouveraient au niveau de la mairie et de la police municipale qui les utilisent pour « réprimander » la population. Mais, ils ne sont pas informés et ne connaissent pas véritablement le contenu. Ceci veut dire que ces règles de conduites sont élaborées du « haut », du « top » sans la participation de la population à la base sans être vulgarisées.

Ceci ressemble à ce que dénonçait Crozier sur le « phénomène bureaucratique » de Weber, où le système est conçu du « haut » sans la participation des acteurs sociaux de base et qui en dernier ressort sont chargés de mettre en application les décisions venant des supérieurs hiérarchiques. Ceci peut entraîner selon Crozier, la « *passivité et résistance des échelons inférieurs* ».

Touraine stipule que « *lorsqu'un acteur social sent son estime menacé les normes et les institutions paraissent pour lui injustes et illégitimes. Il devient convaincu que les normes sociales ne sont pas instituées pour le bien commun, mais, elles sont plutôt l'expression d'un pouvoir qui menace dangereusement la liberté, la responsabilité et la dignité du peuple* ».

Mais, ici en terme de participation citoyenne à l'assainissement de la ville de Cotonou, est-il juste de comparer celle-ci au phénomène bureaucratique que dénonce Crozier? Ou faudra-il dire que les normes et les institutions paraissent pour les acteurs injustes et illégitimes qui menaceraient dangereusement la liberté, la responsabilité et la dignité du peuple comme le dit Alain Touraine ?

Non, parce qu'il n'y a pas « *centralisation extrême des décisions* » (Crozier, 2005) comme pendant la période révolutionnaire. Ici, le secteur de l'assainissement relève certes du domaine des collectivités locales, mais depuis l'avènement de la démocratie et de la décentralisation, ce secteur n'est plus le monopole de l'Etat ni de la mairie. Le secteur privé et les ONG s'y investissent. Enfin, peut-on dire que la population de Cotonou participe à l'insuccès de certains projets d'assainissement? A priori, oui, par les actes qu'ils posent sur les ouvrages d'assainissement ne sont de nature à protéger l'intégrité physique des ouvrages. Mais, sont-ils suffisamment informés de leurs droits et devoirs dans la préservation de l'environnement de la ville ? Sont-ils impliqués dans les prises de décisions? Comment participent-ils aux projets d'assainissement?

Fortin-Debard et Gireault (2009) parlent d'Education Relative à l'Environnement (ERE). Ils décrivent trois niveaux pour éduquer les citoyens au respect de l'environnement à leur droit et devoir dans ce domaine. A quel niveau se trouve l'éducation relative à l'environnement à Cotonou? Ce sont de réelles questions à se poser pour comprendre le phénomène de l'assainissement de la ville de Cotonou.

En somme, la mairie de Cotonou et les autres acteurs du secteur ne forment pas un système cohérent qui interagit pour un but donné. Il n'y a pas de participation citoyenne pour l'assainissement de la ville ni une éducation relative à l'environnement. Pour le moment l'information relative à la préservation de l'environnement ne circule pas assez permettant aux communautés à la base de s'aviser pour des actions citoyennes.

V- CONCLUSION GENERALE

La préservation de l'environnement constitue donc un pilier important du développement. L'impact des activités humaines sur le milieu et la qualité de vie dépend en grande partie de la gestion faite des déchets produits par les hommes sur la terre, cette gestion est appelée l'assainissement. La qualité de l'assainissement détermine la qualité de vie en termes de respect écologique.

Au terme de cette recherche on dira sans se tromper que la dispersion dans des actions reste le facteur qui freine les initiatives du développement de la capitale économique en matière de l'assainissement. Les actions collectives à la base telles que les organisations de quartiers pour la défense de l'environnement n'existent pas. Les efforts fournis par la mairie et les Organisations Non Gouvernementales ne sont pas perceptibles à cause de cette dispersion dans les actions d'assainissement. Un travail méthodique et systématique bien coordonné dans les actions reste encore à rechercher. La participation citoyenne est indispensable pour un travail de qualité dans le domaine de l'assainissement. Un travail à la base, au niveau de la population, une organisation de la société civile est indispensable si l'on veut un cadre de vie assaini et viable. Actuellement, chaque citoyen de Cotonou agit selon le sens qu'il se fait de l'assainissement. Considérant la théorie de Crozier(2005), le domaine de l'assainissement n'est pas encore organisé en « système » dans lequel tous les « acteurs sociaux » se retrouvent et agissent ensemble, c'est une dispersion totale qu'on observe.

Les politiques et les stratégies sont définies, les documents existent. La mairie de Cotonou possède une Direction Technique. Mais le domaine de l'assainissement reste encore non maîtrisé par les collectivités locales. Certains aspects échappent à la maîtrise de la mairie. Selon l'approche de Arnstein, la participation citoyenne n'existe pas encore comme il a été mentionné. Aussi, l'assainissement à Cotonou ne respecte-t-il pas les critères de participation citoyenne de Kouame et Akpoue. L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation

des politiques publiques de développement en matière d'assainissement n'existe pas encore. Dans cette situation, on ne peut pas encore parler de la dynamique du contrôle citoyen de l'action publique, la société civile n'étant pas encore organisée pour cette action citoyenne. La conséquence de cette inorganisation est que chaque béninois voit son voisin poser des actes contraires au bon sens commun de préservation de l'environnement, mais ne réagit pas. Le contrôle populaire n'existe pas. Chacun agit comme il veut sans craindre le regard de son prochain. La maîtrise ou le succès dans le développement du secteur de l'assainissement à Cotonou devrait passer par la crainte du regard de l'autre. Pour y parvenir, la formation du citoyen à la protection de l'environnement ou du cadre de vie serait très indispensable.

La mairie peut être très bien organisée et très bien équipée en termes de ressources humaines qualifiées, ou en termes de textes réglementaires, de décrets et de lois, d'équipements techniques performants, mais sans la participation des acteurs à la base, les actions de l'assainissement et la protection de l'environnement urbain seront un perpétuel recommencement. L'information répétitive sur le code de conduite citoyenne collectivement élaboré, telle que le prévoient Kouame et Akpoue (2008), serait aussi indispensable. Les élus locaux ont à l'égard de leurs concitoyens un devoir d'information et de sensibilisation sur leurs droits et devoirs par rapport à la préservation de l'environnement pour le développement durable des villes et campagnes. L'information, la prise de conscience des enjeux de l'environnement urbain et rural par les citoyens à la base, l'organisation de la société civile à la prise de décision quant à l'assainissement de leur milieu de vie permettront d'amorcer un Contrôle Citoyen d'Action Publique (CCAP) avec efficacité.

Tenant compte de tout ce qui précède sur l'état actuel de l'assainissement à Cotonou, on peut retenir par rapport à:

L'hypothèse 1:

- sur le plan institutionnel, la mairie de Cotonou et les ONG sont bien outillées pour la bonne gestion du secteur d'assainissement ;
- sur le plan organisationnel: le secteur assainissement n'est pas organisé en un système coordonné, c'est une dispersion totale des actions ;

L'hypothèse 2:

- sur le plan matériel: des efforts ont été faits mais restent insuffisants pour un système d'assainissement de qualité ;

L'hypothèse 3:

- la participation citoyenne n'existe pas encore selon les théories de S. Arnstein et selon Kouame et Akpoue ;
- l'éducation relative à l'environnement n'existe pas encore selon Fortin-Debard et Gireault.

Perspectives: la gestion des eaux usées domestiques, des boues de vidange, la qualité recherchée dans la gestion des déchets solides ménagers et déchets biomédicaux peuvent-elles être faite autrement? Question à approfondir en thèse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ❖ Adjaho R., décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le monde, état sommaire et enjeux, première édition 2002, p194.
- ❖ Albagli C., Economie du développement, typologie des enjeux, édition Litec 1991, p 346
- ❖ André, P. avec la collaboration de Martin P. et LanmafankpotinG. «Participation citoyenne», le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, 2012, p4
- ❖ Bénin, Document de loi 98-030 portant cadre sur l'environnement en République du Benin, du 12 Février 1999 p 64
- ❖ Bénin, Document de stratégie pays et Programme Indicatif National pour la période 2008-2013, p146
- ❖ Bénin, Guide d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement communal, document principal, Mai 2010, financement programme Eau Potable-GTZ, 2012, p 99
- ❖ Bolouvi W., Quel développement pour l'Afrique subsaharienne, Harmattan, Paris 2007, p309
- ❖ Bourdieu P., Chamboredon J. C., Passeron J. C., le métier de sociologue, préalables épistémologiques quatrième édition, p 323
- ❖ Cahier de charges des SNG opérant dans la pré collecte des déchets solides ménagers à Cotonou, septembre 2015, p10.
- ❖ Centre d'Information Régionale pour le développement (CIRD) et Open Society Initiative for West Africa (OSWA), Guide d'une bonne gouvernance démocratique, Edition CIRD/OSIWA, 2004, p246
- ❖ De Sardan O.J. P : Courtiers en développement : Les villages africains en quête de projets, Edition APAD-Karthala, Paris 2000, p 328

- ❖ De Sardan O.J. P. Anthropologie et Développement, essai en socio anthropologie du changement social, Paris éditions Karthala, 1995, p 221
- ❖ Démocratie et gouvernance mondiale, édition UNESCO-KARTHALA, Paris 2003, p 297 (327-1-DEM, CCF)
- ❖ Diallo M.L., les africains sauveront-ils l'Afrique ? Karthala, Paris 1996 p156
- ❖ Diop A., développement local, gouvernance territorial, enjeux et perspectives, Karthala, 2008, p 230
- ❖ Djakaki C. C., la décentralisation au Bénin : l'impasse, cas de la commune d'Abomey-Calavi, 2007, p 281
- ❖ Djankaki C. C., le Bénin décentralisé, édition corrigée Tome II p376
- ❖ Durand C. Méthode de sondage, notes de cours, Département de sociologie, Université de Montréal, canada, 2002, P77
- ❖ Foret C., Gouverner les villes avec leurs habitants, édition Carles Léopold Mayer, paris 2001, p245
- ❖ Fortin-Debart C. et Girault Y., De l'analyse des pratiques de participation citoyenne à des propositions pour une éducation à l'environnement, Muséum national d'Histoire naturelle, IRD, patrimoine locaux, 2009 p131
- ❖ Geslin P. « Sur la mémoire locale du développement : une approche anthropologique du rôle des ONG dans la mise en œuvre des choix techniques » p 227.
- ❖ Godin F., Bénin 1972-1982, la logique de l'Etat africain, l'Harmattan, 1986, p325.
- ❖ Grawitz M. : Méthodes des sciences sociales, 9^{ème} édition, Paris éditions Dalloz 1993, p 870.

- ❖ Grigori L. et Mouloud A, développement local et communautés rurales : Approche et instruments pour une dynamique de concertation, édition Carthala 2002, p359.
- ❖ Grunewald F. : Vous avez dit évaluation ? 1995, p 25
- ❖ Hertig p., Le développement durable : un projet multidimensionnel, un concept discuté, Haute Ecole pédagogique du canton de Vaud, Lausanne, Suisse 2011, p20
- ❖ Hugon P., L'Economie du développement et la pensée francophone, agence universitaire de France, édition des archives contemporaines, 2009,p97
- ❖ Kouame A. et Akpoue J.M., politique de gouvernance urbaine en Côte-D'ivoire, in Développement local, gouvernance territorial. Enjeux et perspectives, Karthala 2008, p 170
- ❖ Lazare A. Akomagni, Monographie de la Commune de Cotonou, mission de décentralisation, Programme d'appui au démarrage des Communes. 2006, p47
- ❖ M'Bokolo É., Café histoire du 11 janvier 2012, les indépendances africaines 50 ans après, quel traitement historique?, compte-rendu rédigé par Brice Boussari, 2012p4.
- ❖ Mairie de Cotonou, Module de formation sur les techniques de sensibilisation des populations à la pré-collecte des déchets solides ménagers, Oxfam Québec, COGEDA, mai 2010, p20
- ❖ Ministère chargé du plan, de la prospective et du Développement et système des Nations Unies, premier rapport sur les OMD au Bénin, juillet 2003
- ❖ Ministère de la Santé du Bénin, Politique National d'Hygiène et d'Assainissement du Bénin, Août 2012, p49
- ❖ Ministère de la Santé du Bénin, Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base,2003, p100.

- ❖ Miossec J.M., le développement local, entre mondialisation et promotion des territoires, De la gouvernance à l'articulation des pouvoirs et des territoires, in Développement local, gouvernance territoriale. Enjeux et perspectives, Karthala 2008, 25 p
- ❖ Misra R.P., la culture et la planification du développement, in la culture, clé du développement, UNESCO 1963, p195
- ❖ Moïse Lalaye O. M. : La décentralisation et le développement des territoires au Bénin, Paris 2003, L'Harmattan p 327
- ❖ Nach Mbarck C., Démocratisation et décentralisation. Genèse et dynamiques comparées des processus de démocratisation en Afrique subsaharienne, Karthala et PDM, 2001 p 37
- ❖ Olivier G.:L'aide publique au développement, un outil à réinventer, Paris, éditions Charles Léopold Mayer, 2004, p 177
- ❖ Otayek R., La société civile : une vue du Sud, in Revue internationale de politique comparée, vol. 9, été 2002.P2
- ❖ Platt J., A History of Sociological Research Methods in America, 1920-1960, Volume 40 de Ideas in Context, editor Cambridge University Press, New-York 1999, p 352
- ❖ PNUD, La gouvernance démocratique au service du développement, Rapport mondial sur le développement humain 2002, p 51
- ❖ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2002, p 52
- ❖ Quivy R. et Van Campenhoudt L.: Manuel de recherche en sciences sociales, Donod, Paris 1995 p290
- ❖ Sanchez J.C.A., les liens entre le développement et la culture, dans la culture, clé du développement UNESCO 1963, 2012, p3
- ❖ Saoud H., Bartoli A., la contribution à l'analyse sociologique de M. Crozier au management public, séminaire RECEMAP IAE Lyon 2 & 3 juin 2005, p 3

- ❖ Touraine A. (2000): Method for Social Actors, p904, <http://www.ehess.fr/centres/cadis/index.htm>
- ❖ Touraine A., le retour de l'acteur, essai de sociologie, édition Fayard 1984, p9
- ❖ Walliser, in Les fondements théoriques de l'approche systémique, WWW.electron.toulouse.iufm.fr, p 9.



ANNEXES

OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

I- QUESTIONNAIRE POUR LES CHEFS-QUARTIERS

- 1- Depuis quand êtes-vous chef-quartier?
0 à 3 mois 1 an 2 ans autres
(précisez)
- 2- Quel est le nombre de vos administrés?
- 3- Combien d'associations de développement ou groupement de femme de développement compte votre quartier? Associations groupement de femmes ONG
- 4- Avez-Vous un calendrier de rencontre pour discuter des problèmes de l'assainissement de votre quartier ? non oui combien de fois réunissez-vous par mois ?
0 fois 01 fois 02 fois autres à préciser
- 5- Combien d'ouvrage d'assainissement compte votre quartier?
- 6- Voies pavées et caniveaux citez -----
- 7- Caniveaux à ciel ouvert citez-----
- 8- Caniveaux fermés citez-----
Avant le pavage combien de rencontres de sensibilisation avez-vous initié avec les riverains ?
- 9- 00 fois 02 autres à préciser
- 10- Après le pavage, y a-t-il des rencontres de sensibilisation ou des informations sur l'entretien des voies, des arbres plantés? non oui
- 11- Existent-ils des canaux d'informations ou de sensibilisation sur l'entretien des ouvrages d'assainissement? Oui non
- 12- Si oui, lesquels ?-----
- 13- Si non, pourquoi ? -----
- 14- Savez-vous que les riverains déversent des eaux usées, des restes de nourritures, des ordures de toutes sortes dans des caniveaux et sur les voies pavés et non pavés ? Non oui

15- Si oui, que faites-vous pour en finir, vu les conséquences néfastes sur le développement de la ville ?-----

16- Participez-vous en tant que chef-quartier à l'élaboration du budget de votre commune ?

17- Oui Non

18- Participez-vous en tant que chef-quartier à l'élaboration des projets d'assainissement et du plan d'action de votre commune ? Oui
Non

19- Quels sont ceux qui participent à l'élaboration du budget, des projets et des plans d'action de votre commune ?-----

20- C'était quand le dernier compte rendu de l'exécution du budget communal ?

21- Avez-vous participé ? oui non Si non pourquoi.....

.....
.....
.....

II- QUESTIONNAIRE POUR DES MENAGES DE COTONOU

1- Depuis quand vivez-vous dans ce quartier/maison?

0 à 3 mois 1 an 2 ans autres
(précisez)

2- Connaissez-vous votre chef quartier? Oui non

3- Comment se nomme-t- il ? -----

4- Connaissez-vous le chef d'Arrondissement ? oui non

5- Comment se nomme-t-il ?-----

6- faites-vous partie d'un groupement ou d'une association du
développement ? non oui

7- Comment éliminez-vous vos déchets solides ménagers (DSM)? -----

8- Comment évacuez-vous vos eaux usées domestiques ? -----

9- Comment éliminez-vous des boues de vidange ?-----

10- Utilisez-vous des fosses septiques pour l'élimination des eaux usées
domestiques ? oui non

11- Utilisez-vous les caniveaux/ les rues/ la lagune pour l'élimination des
eaux usées? Oui non

12- Si oui, pourquoi le faites-vous? -----

13- Vous êtes originaire de quel village du Bénin? -----

14- Comment élimine-t-on les DSM / eaux usées là-bas ? -----

15- Savez-vous qu'il est interdit de verser des déchets / eaux usées sur la voie
et d'occuper les abords des voies pour habitation et/ou commerce ? oui
non

16- Si oui comment êtes-vous informés? Par les amis par un papier
venu de la Mairie par sensibilisation faite par une ONG autres
précisez

17- Participez-vous aux réunions avec le chef quartier/le CA / le Maire ? oui
non

18- Si oui quelles sortes de réunion ? élaboration du budget communal
planification sensibilisation sur l'entretien des ouvrages
d'assainissement sensibilisation sur l'occupation anarchique des
voies

19- Avez-vous été interpellés une fois par la police municipale sur ces
pratiques citées plus haut ? oui non

20- Pensez-vous que le déversement des eaux usées domestiques/DSM/
destruction des arbres par les gros camions ou autres véhicule ou par les
hommes/ occupation des abords des voies publiques sont une bonne chose
pour la ville de Cotonou? Que faire pour y remédier ? -----

III- QUESTIONNAIRE POUR LES ONG IMPLIQUEE DANS L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE COTONOU

- 1- Depuis quand votre ONG est-elle installée à Cotonou?
0 à 3 mois 1 an 2 ans autre
(précisez)
- 2- Quelle activité mène votre ONG dans l'assainissement de la ville de Cotonou? -----

- 3- Êtes-vous autorisés par l'Etat, la mairie à exercer vos activités d'assainissement de la ville de Cotonou ? oui
Non
- 5- Quelle relation avez-vous avec la mairie de Cotonou ? ----- -----

- Participez-vous aux réunions avec le chef quartier/le CA / le Maire ? oui
non
- 6- Si oui quelles sortes de réunion ? élaboration du budget communal
élaboration et planification des projets de développement de la commune
sensibilisation sur les enjeux de l'assainissement de la ville
Autres -----

- Quelle est la participation de la mairie sur vous activités d'assainissement de la ville ?-----

7- Quelle est la participation des ONG nationales et /ou internationales-----

8- Où éliminez-vous vos déchets que vous collectés ? -----

9- Que peut faire votre ONG ou la mairie pour une élimination adéquate des eaux usées domestiques ou industrielles ? -----

10- Quelles sont les nuisances, des maladies qui sont causées par l'élimination inadéquate des eaux usées domestiques ou industrielles pour la population de Cotonou? -----

11- Quelles solutions proposez-vous pour une élimination adéquate des Déchets Solides Ménagers, Déchets Biomédicaux, des eaux usées domestiques et industrielles, eaux vannes et eaux grises à Cotonou ?-----

12- Comment éviter les actes de vandalisme de la population sur les ouvrage d'assainissement à Cotonou ?-----

13- quelles sont vos difficultés ?.....

14. Si oui, comment peut-on arriver à éradiquer cette pratique à Cotonou ?-----

15. Comment peut-on réussir à rendre la ville de Cotonou propre ?-----

16. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées sur l'assainissement des marchés dont vous êtes responsable ? -----

**V- QUESTIONNAIRE POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE
LA MAIRIE DE COTONOU**

1- Nom du service : -----

2- Quelles sont les attributions du service ? -----

3- Comment le service est-il organisé pour l'accomplissement de ses
attributions ? -----

4- Quelles sont les attributions que le service arrive à accomplir
efficacement ?-----

5- Quelles sont celles que le service n'arrive pas à accomplir ? -----

6- Quels sont les moyens qui manquent au service pour réussir sa mission ? ---

7- Comment la population de Cotonou participe ils à l'attente des attributions du service ? -----

8- Y a-t-il des textes qui organisent le fonctionnement du service ? oui
non

9- Ces textes prévoient ils la participation des habitants de Cotonou ? Oui
non

10- Comment la population sait-elle qu'elle doit participer à l'assainissement de la ville ? -----

11- Comment les chefs d'Arrondissements et les chefs quartiers participent ils à l'atteinte des objectifs du service ? -----

12- Comment expliquez –vous les actes de vandalisme sur les ouvrages d'assainissement ? -----

13- -----

14- Que suggérez-vous pour la réussite de l'assainissement de la ville de Cotonou ? -----

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES TECHNIQUES DU MS, DU MEHU et DU MDGLAAT

- 1- Nom du ministère et du service
- 2- Comment est organisé le système de l'Assainissement au Bénin ?
- 3- existe-il un politique d'hygiène et d'assainissement au Bénin ?
- 4- existe-il des documents de politique en matière d'assainissement au Bénin ?
- 5- le volet de l'assainissement est-il transféré aux Communes du Bénin ?
- 6- pourquoi tous les secteurs de l'assainissement ne sont pas sous le contrôle de la Mairie de Cotonou ?
- 7- comment voyez-vous l'état de la ville de Cotonou en matière de l'assainissement ?
- 8- quel système mettre en place pour améliorer l'assainissement de la ville de Cotonou ?

TABLE DES MATIERES:

SOMMAIRE	2
DEDICACE.....	3
REMERCIEMENTS	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES FIGURES.....	7
LISTE DES PHOTOS.....	8
RESUME.....	9
ABSTRACT	9
INTRODUCTION GENERALE	10
PREMIERE PARTIE	13
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUES	14
1-1- Problématique.....	14
Hypothèses de la recherche.....	17
1-1-2-Objectifs de la recherche.....	17
1-2- Clarification conceptuelle.....	18
1-2-1- Concept du Développement Durable	18
1-2-2- Concept de décentralisation	25
1-2-3- Concepts de la participation citoyenne et de gouvernance locale ...	26
1-2-4- Concept d'assainissement	27
1-2-5- Concepts de Cotonou, de ville, de Commune et de département ...	28
1-3- Etat de la question	30

1-4-Cadre d'analyse	40
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	41
2-1- Champ d'investigation de la recherche	41
2-1-1-Délimitation géographique et socio-économique de la recherche	42
2-1-2-Situation géographique.....	42
2-1-3- Données sociodémographiques et culturelles	43
2-1-4-Données politiques et économiques.....	44
2-2- Cadre pratique de la recherche	45
2.2.1 : Délimitation temporelle	45
2.2.2 : Nature de la recherche.....	45
2.2.3 : Recherche documentaire	46
2.2.4 : Groupes cibles et échantillonnage	47
2.2.5 : Groupes cibles.....	47
2.2.6 : Echantillonnage.....	48
2.2.7 : Techniques, outils de collecte et traitement des données	50
2.2.7.1 : Techniques de collecte des données	50
2.2.7.2 : Les outils de collecte des données	50
2.2.7.3 : Méthode de dépouillement et de traitement des données	51
2.2.7.4 : Durée d'enquête du terrain.....	51
CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS D'ENQUETE	54
3-1-Etat des lieux en matière des politiques et stratégies sur l'hygiène et l'assainissement au Bénin	54
3-1-1-La Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement au Bénin (PNHAB).....	54

3-1-2-Bilan de la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement du Bénin (PNHAB) en place depuis 1995.....	56
3-1-3-Guide d'élaboration du Plan de l'Hygiène et de l'Assainissement des Communes (PHAC) du Bénin.....	57
3-2-Etat des lieux sur l'organisation mise en place par la mairie pour l'assainissement de la ville de Cotonou	58
3-2-1- Plan institutionnel.....	58
3-2-2- Stratégie organisationnelle	59
3-2-3-Infrastructures et Organisation des secteurs de l'assainissement:	61
3-2-4- Réalisations en matière d'ouvrage d'assainissement à Cotonou	70
3-2-5- Sur le plan matériel	72
3-3- Organisation de l'assainissement au niveau des marchés de Cotonou	73
3-3-1- Organisation au niveau des marchés Dantokpa, Gbogbanou, de Ganhi et de PK3	73
3-3-1-1-Dispositions organisationnelles.....	73
3-3-1-2-Dispositions matérielles	74
3-3-2- L'organisation de l'assainissement au niveau des marchés secondaires de Cotonou.....	75
3-3-2-1-Dispositif organisationnel.....	75
3-3-2-2-Dispositif matériel	75
3-4-Données empiriques	75
3-5- Participation citoyenne.	81
CHAPITRE IV : ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETE ET VERIFICATION DES HYPOTHESES.	87

V- CONCLUSION GENERALE.....	109
Références bibliographiques	112
ANNEXE-----	117
TABLE DES MATIERES:	129